

Table des matières

Message de la présidente
du Conseil d'administration

- 1 Message du chef des finances et
du chef des ressources humaines
- 2 Aperçu des participants
- 4 Nos services aux participants
- 6 Volet à prestations déterminées
(PD) – Aperçu de 2017
- 7 Volet à cotisations déterminées
(CD) – Survol de 2017
- 8 Gouvernance du Régime
- 10 Stratégie de gestion du risque –
Volet à PD
- 12 Stratégie de gestion du risque –
Volet à CD
- 13 Nos placements – Volet à PD
- 20 Nos placements – Volet à CD
- 23 Points saillants de la situation
financière – Volet à PD
- 24 Résumé des états financiers
- 26 Résumé des évaluations actuarielles
de la capitalisation – Volet à PD
- 31 Glossaire

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

La Société canadienne des postes est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et respecte la *Politique sur la protection des renseignements personnels des employés de Postes Canada*. Les renseignements personnels, y compris les renseignements sur la retraite, sont traités d'une façon sécuritaire et confidentielle.

Remarque

Pour les besoins du présent rapport, les termes « Régime » et « Régime de retraite » renvoient au Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes, qui comporte le volet à prestations déterminées et le volet à cotisations déterminées, à moins d'indication contraire. La Société canadienne des postes verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise du Régime, qui est soumis à la loi fédérale *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Le présent rapport reflète la situation financière et les résultats opérationnels du Régime selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les renseignements financiers sont des données non auditées extraites des états financiers. Ce rapport et les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site Web retraitescp.com ou sur demande.

Les termes qui paraissent en **gris en caractères gras** à leur première utilisation sont définis dans le glossaire à la fin du document.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

DK17660

Message de la présidente du Conseil d'administration



Jessica L. McDonald

Présidente du Conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim

En tant que nouvelle présidente, je tiens à assurer aux participants au Régime de retraite que les membres du Conseil d'administration et ceux de la haute direction savent tous que les employés actifs et retraités comptent sur le Régime pour les aider à profiter d'une sécurité financière à la retraite. Nous nous engageons à ce que Postes Canada respecte toutes ses obligations à l'égard des participants.

Selon les estimations au 31 décembre 2017, le volet à prestations déterminées du Régime était capitalisé à 114,1 % sur le plan de la continuité et à 81,1 % sur le plan de la solvabilité.

En vertu de la loi, Postes Canada doit aborder le déficit de solvabilité devant être capitalisé en versant des paiements spéciaux au Régime afin d'éliminer graduellement le déficit. En 2014, le gouvernement du Canada a accordé à Postes Canada un allègement en la dispensant de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans, lequel a pris fin en 2017. De plus, les modifications de la réglementation entrées en vigueur à la fin de 2017 allègent le fardeau que représentent, pour les régimes de retraite sous réglementation fédérale comme le nôtre, les paiements d'amortissement des déficits de solvabilité. En conséquence, Postes Canada ne s'attend pas à verser de paiements spéciaux en 2018, sous réserve des conditions du marché. Lorsque nous devrons recommencer à verser des paiements spéciaux, cela exercera une pression énorme sur nos finances. Pour être viable, notre régime de retraite a besoin d'une solution qui va au-delà de l'allègement temporaire nous dispensant de nos paiements spéciaux.

Enfin, au nom du Conseil, je tiens à remercier le Comité des pensions et son président, A. Michel Lavigne, ainsi que Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements, pour leur gestion du Régime. Je remercie aussi le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions pour leurs précieux conseils au sujet de divers aspects du Régime.

Message du chef des finances et du chef des ressources humaines



Wayne Cheeseman
Chef des finances



Scott G. McDonald
Chef des ressources humaines

En 2017, Postes Canada a continué d'obtenir des résultats encourageants et de demeurer rentable, en grande partie grâce à ses activités florissantes dans le secteur des colis. Cela est important pour tous les participants au Régime, car un répondant solide est le fondement d'un régime solide, dans le cas présent, Postes Canada.

Le Régime continue à bénéficier d'une stratégie de placement prudente et d'une administration responsable. Grâce à une gestion active du Régime, nous avons augmenté la valeur du Régime de 417 millions de dollars au-delà de l'indice de référence pour 2017. En fait, au cours des 10 dernières années, nous avons ajouté une valeur de 1,6 milliard de dollars au-dessus de l'indice de référence.

La stratégie de placement en fonction du passif que nous avons adoptée en 2015 pour réduire la volatilité de la situation financière du Régime continue à produire l'effet escompté en faisant mieux correspondre l'actif et le passif du Régime.

Un répondant solide est le fondement d'un régime solide.

Le Régime continue à faire face à des défis à long terme en raison de facteurs tels qu'une meilleure espérance de vie et plusieurs années de faibles taux d'actualisation. Nous réitérons notre engagement à informer les participants au Régime, à les consulter et à négocier selon les besoins pour assurer l'avenir du Régime.

L'examen de Postes Canada par le gouvernement du Canada n'a pas abordé directement la question des pensions et n'a pas proposé de solution.

Postes Canada a l'intention de travailler avec ses agents négociateurs pour résoudre les défis à long terme du Régime, assurant ainsi l'avenir du Régime pour tous les participants au Régime.

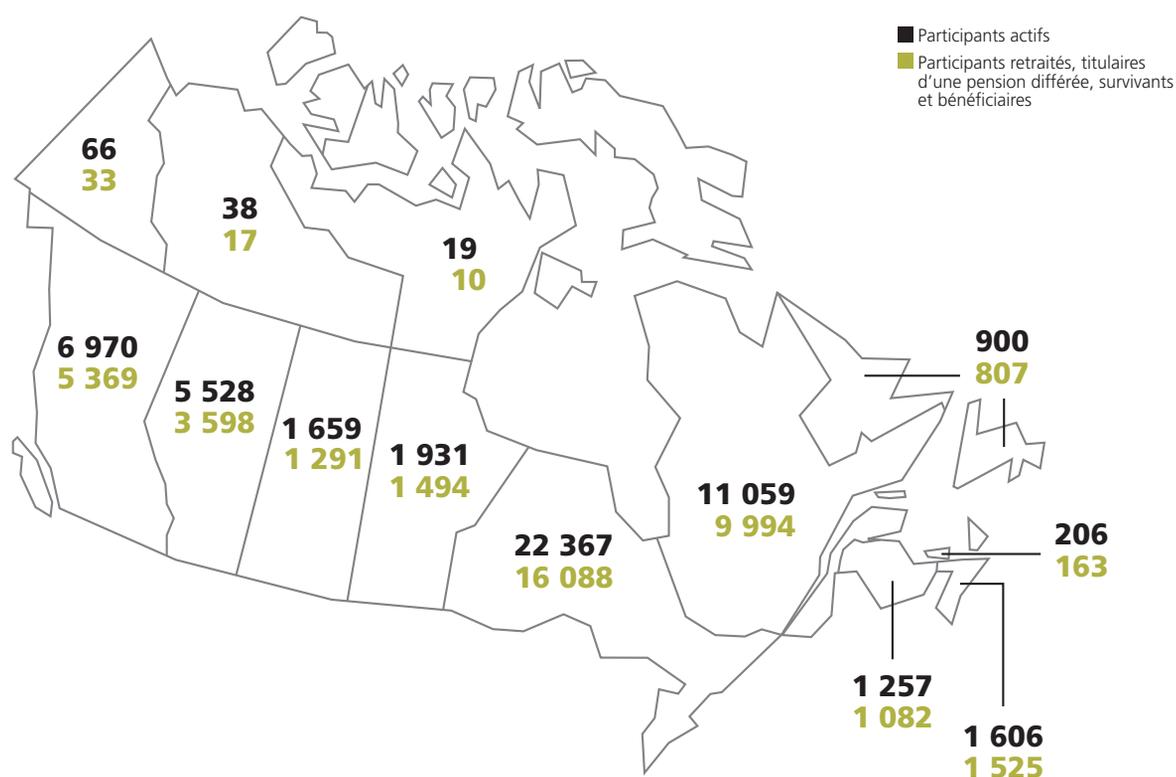
En ce qui concerne le volet à cotisations déterminées, l'actif est passé de 26 millions de dollars à 37,2 millions de dollars, tandis que le nombre d'adhérents a également augmenté de plus de 600 personnes pour atteindre un total de 2 028 participants. Étant donné que chaque participant a un compte individuel avec sa propre combinaison de placements, nous vous encourageons à consulter votre relevé du volet à CD personnalisé envoyé à votre domicile en juin pour connaître votre taux de rendement personnel.

Aperçu des participants

	2013	2014	2015	2016	2017 ¹
Participants actifs	55 509	54 147	53 238	53 263	53 606
Pourcentage	64,0%	61,2%	59,1%	57,5%	56,3%
Participants retraités	28 715	31 219	33 448	35 707	37 644
Pourcentage	33,1%	35,3%	37,2%	38,6%	39,5%
Titulaires d'une rente différée, survivants et bénéficiaires	2 548	3 051	3 353	3 603	3 953
Pourcentage	2,9%	3,5%	3,7%	3,9%	4,2%
Total	86 772	88 417	90 039	92 573	95 203

1. Pour 2017, les renseignements portent sur 92 991 participants au volet à prestations déterminées (PD) et 2 212 participants au volet à cotisations déterminées (CD) du Régime (2 028 participants actifs et 184 participants différés au volet à CD).

Participants à l'échelle du Canada au 31 décembre 2017



Répartition des participants actifs et retraités par âge au 31 décembre 2017

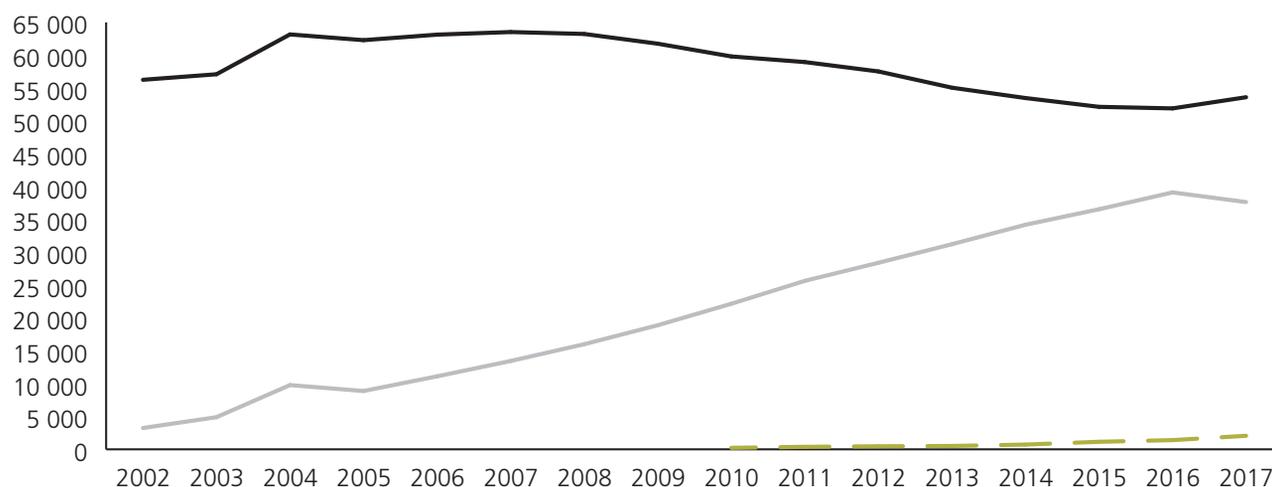
Âge	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	Plus de 79 ans
Participants actifs au volet à PD	1 172	7 998	14 996	20 225	6 960	225	2
Participants actifs au volet à CD	302	660	626	359	81	0	0
Participants retraités au volet à PD	2	22	182	4 800	22 964	9 153	521

Moyenne d'âge	2017	2016
Participants actifs au volet à PD	49,7	49,6
Participants actifs au volet à CD	40,0	39,0
Participants au volet à PD au départ à la retraite	60,6	60,3
Participants retraités au volet à PD	66,2	65,5

Le saviez-vous?

Au cours des 5 prochaines années, 17 062 participants actifs au volet à PD auront atteint l'âge ouvrant droit à pension.

Évolution de la participation au Régime



- Participants actifs PD
- Participants retraités, titulaires d'une pension différée, survivants et bénéficiaires
- - - Participants actifs CD

Le Régime continue à prendre de la maturité. Les retraités représentent maintenant 40 % des participants et près de 60 % des obligations de solvabilité.

Nos services aux participants

Relevés personnels de prestations de retraite

En 2017, le Service des pensions a préparé près de 89 500 relevés annuels de prestations de retraite personnalisés pour les participants actifs au volet à PD, les participants retraités, les titulaires d'une pension différée et les survivants. De plus, la Financière Sun Life a produit 3 146 relevés pour les participants au volet à CD.

retraitescp.com

Le site Web **retraitescp.com** donne des renseignements sur l'ensemble des programmes de retraite de Postes Canada : les volets à prestations déterminées (PD) et à cotisations déterminées (CD) du Régime, ainsi que le Régime d'épargne volontaire.

78 693
visites
au total

Visites **retraitescp.com**

56 915 visiteurs uniques enregistrés en 2017 comparativement à 55 033 en 2016

masunlife.ca

Les participants au volet à CD ont accès à un site Web sur le régime, à l'adresse **masunlife.ca**. Les participants peuvent consulter les soldes de compte personnels et de l'entreprise, l'historique des transactions, les relevés et les taux de rendement personnels. Les renseignements sont aussi accessibles par l'entremise de l'**application ma Sun Life mobile**.

866

Visites **masunlife.ca**

Les trois principales sections consultées étaient les soldes de compte, l'historique des transactions et le rendement des placements

120

Participants ayant utilisé l'application mobile, avec une moyenne de sept visites par mois

Centre du régime de retraite pour les participants au volet à PD

Le Centre du régime de retraite est au cœur des services aux participants. Il répond aux demandes des participants par téléphone ou par la poste et exécute les transactions. Cette équipe offre des services tels que le traitement des départs à la retraite, des cessations d'emploi et des décès, les versements des prestations aux nouveaux retraités, les rachats de service accompagné d'option, les mises à jour des bénéficiaires d'assurance vie des retraités et l'obtention des cotisations des employés en cas de congé autorisé. De plus, la Fiducie RBC Services aux investisseurs offre des services aux retraités concernant le versement de leurs prestations de retraite du volet à PD.

47 780

Appels téléphoniques des participants au Centre du régime de retraite

11 277

Appels téléphoniques aux participants

3 445

Appels téléphoniques des retraités à la Fiducie RBC Services aux investisseurs

48 287

Transactions effectuées pour les participants par le Centre du régime de retraite

115 760

Estimations des prestations de retraite effectuées à l'aide du calculateur sur le site Web

4,3/5,0

Cote de satisfaction des participants

4,3/5,0

Cote visée

L'équipe du Centre du régime de retraite s'est engagée à offrir des services rapides, proactifs et empreints de compassion à tous les participants au Régime.

Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life pour les participants au volet à CD

Les représentants du Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life offrent des services aidant les participants à établir leur profil d'investisseur, à choisir leurs options de placement et à remplir l'outil de planification de la retraite. De plus, ils répondent aux messages sécurisés en ligne des participants qui se connectent à leur compte, à masunlife.ca.

856	Appels téléphoniques des participants
	Les trois principales raisons des appels étaient les départs à la retraite / les cessations d'emploi, les retraits et les transferts (entrée/sortie).
49	Messages répondus
97 %	Cote de satisfaction des participants
95 %	Cote visée

Ateliers de préretraite offerts aux participants du volet à PD

Des ateliers de préretraite en personne sont offerts aux participants du volet à PD pour les aider à entreprendre leur retraite. Ces ateliers sont offerts par invitation seulement aux participants au Régime qui sont à cinq ans de l'obtention d'une pension non réduite. Ces ateliers portent sur les caractéristiques du Régime de retraite de Postes Canada, les avantages sociaux à la retraite, les programmes gouvernementaux, la planification financière, la planification testamentaire et successorale, la santé et le mieux-être. Nous avons reçu de nombreux commentaires positifs de la part des participants qui ont assisté aux ateliers.

65	Ateliers de préretraite
2 993	Participants aux ateliers
330	Consultations individuelles au cours des ateliers

Webinaires pour les participants au volet à CD

Les participants au volet à CD ont accès gratuitement à une série de webinaires de 60 minutes offerts par la Financière Sun Life. Ces webinaires interactifs sont conçus pour fournir de l'information facile à comprendre sur l'épargne et la planification financière de la retraite à tous les participants, peu importe à quelle étape de leur carrière ils sont rendus. Visitez le site retraitescp.com > Cotisations déterminées (CD) > Retraite > Ateliers et webinaires pour en savoir plus sur les sujets présentés et vous inscrire à une prochaine séance sur le site sunlife.ca/monargent.

7	Webinaires
141	Inscriptions aux webinaires

Outils en ligne pour les participants au volet à CD

Découvrez les outils mon argent et consultez vos placements sur le site masunlife.ca

Êtes-vous en bonne voie d'atteindre vos objectifs de retraite? Utilisez l'outil **Planificateur de retraite** pour voir si votre épargne vous permettra de réaliser votre objectif de retraite.

Vous aimeriez savoir quelles sont les options de placement qui vous conviennent le mieux? Utilisez l'outil **Répartition de l'actif**.

Si vous êtes un investisseur dans la catégorie « Aidez-moi à le faire » ou dans la catégorie « Je le ferai moi-même », vous pourriez utiliser l'outil **Rééquilibrage automatique**. Avec cette fonction, la composition de l'actif se rééquilibre automatiquement chaque trimestre, sans intervention de votre part.

Au 31 décembre 2017

270	Participants ayant complété l'outil Répartition de l'actif
384	Participants ayant complété l'outil Rééquilibrage automatique
298	Participants ayant complété l'outil Planificateur de retraite

Volet à prestations déterminées (PD) – Survol de 2017

Actif du volet à PD

25 milliards de dollars

Actif net de placement au 31 décembre 2017

Taux de rendement en 2017

10,4 %

Indice de référence¹

8,6 %

Estimation de la situation de capitalisation au 31 décembre 2017

Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé²

(moyenne de trois ans)

6,4 milliards de dollars

Capitalisation à **79,2** %

Déficit sur le plan de la solvabilité – valeur du marché²

(approche de liquidation)

5,8 milliards de dollars

Capitalisation à **81,1** %

Excédent sur le plan de la continuité

2,9 milliards de dollars

Capitalisation à **114,1** %

La situation financière du Régime s'est améliorée en 2017, principalement en raison de l'évolution de sa stratégie de placement en fonction du passif ainsi que des rendements positifs dans toutes les catégories d'actif.

+ Cotisations en 2017

Participants

234 millions de dollars

Postes Canada Service courant

262 millions de dollars

Postes Canada Paiements spéciaux

34 millions de dollars

- Prestations versées en 2017

973 millions de dollars

1. Voir le glossaire.
2. Voir à la page 29.



Appels des participants au Centre du régime de retraite

47 780



Cote de satisfaction des participants

4,3/5,0



Visites uniques sur le site retraitescp.com

56 915

Volet à cotisations déterminées (CD) – Survol de 2017

Actif du volet à CD **37,2** millions de dollars

Actif du REV **4,2** millions de dollars

Total de l'actif **41,4** millions de dollars

Actif net de placement au 31 décembre 2017

Échelle des taux de rendement en 2017



*Les chiffres indiqués représentent l'échelle des taux de rendement en 2017 de tous les fonds disponibles dans le volet à CD, du plus bas au plus élevé, avec une moyenne de 9,52 %. Reportez-vous à la page 20 pour consulter la liste des taux de rendement des placements des fonds du volet à CD.

Indice de référence : Les participants peuvent se reporter à la section Rendement des placements du site masunlife.ca pour consulter les rapports sur les fonds, qui comprennent une analyse comparative.

Au 31 décembre	2017	2016
Participants actifs	2 028	1 360
Participants différés	184	198
Actif du volet à CD	37,2 M\$	26,0 M\$
Cotisations de Postes Canada	7,0 M\$	5,4 M\$
Cotisations des participants	4,1 M\$	3,1 M\$
Revenus de placements	2,8 M\$	1,7 M\$
Retraits et frais	(2,9 M\$)	(2,4 M\$)
Cotisations moyennes (% de la paie)		
Postes Canada	6,2 %	6,6 %
Participants	3,8 %	3,8 %
Régime d'épargne volontaire (REV)		
Actif	4,2 M\$	2,7 M\$
Cotisations des participants	1,5 M\$	1,4 M\$
Cotisations moyennes des participants au REV (% de la paie)	3,8 %	4,2 %
Participants au REV	418	309



Appels des participants au Centre de service à la clientèle de la Sun Life

856



Cote de satisfaction des participants

97 %



Visites uniques sur le site masunlife.ca

866

Vous voulez connaître le rendement de vos placements en 2017?

Reportez-vous au relevé personnalisé de la Sun Life daté du 31 décembre 2017 que vous avez reçu chez vous, ou rendez-vous sur le site masunlife.ca.

Gouvernance du Régime

Postes Canada a comme vision que tous les participants au régime de retraite aient une sécurité financière à la retraite, et sa mission consiste à gérer avec prudence le Régime au profit des participants.

Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation du Régime et de la conception de son modèle qui détermine les prestations offertes aux participants au Régime. Elle est également l'administratrice du Régime, et est responsable de la gestion du Régime et des placements de la caisse de retraite.

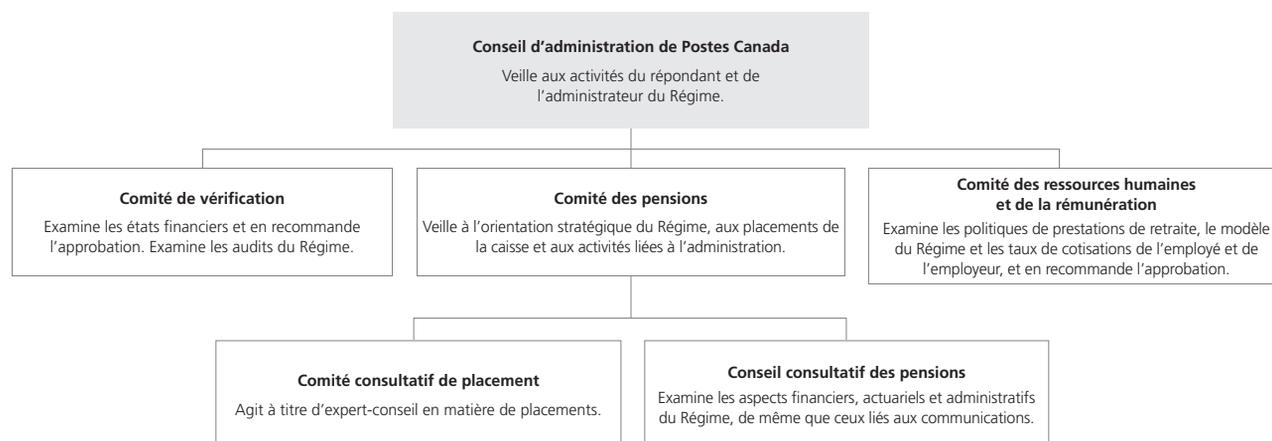
Le Conseil d'administration de Postes Canada surveille ces activités afin de s'assurer qu'elles sont effectuées de façon responsable et dans l'intérêt de tous les participants au Régime. Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil suit ses normes de conduite qui englobent les règles d'éthique, notamment en matière de conflit d'intérêts,

de précautions, de diligence et de compétences (disponibles sur postescanada.ca > Postes Canada > À notre sujet > Entreprise > Régie d'entreprise > Rôles et les responsabilités du Conseil).

Une structure de gouvernance robuste a été établie par le Conseil pour le Régime (ci-dessous).

Les comités qui relèvent directement du Conseil sont composés de membres du Conseil choisis pour leur expertise s'appliquant aux régimes de retraite. Le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions (CCP) comprennent des représentants des agents négociateurs et donnent au Comité des pensions des conseils sur les placements et l'administration. Les rapports des réunions du CCP sont présentés sur le site retraitescp.com > Gouvernance > Conseil consultatif des pensions > Les réunions du CCP.

Pour en savoir plus, visitez le site retraitescp.com à l'onglet Gouvernance.



Liste des membres du Conseil d'administration et des comités au 31 décembre 2017

Conseil d'administration

Jessica L. McDonald IAS.A (présidente) ★▲●
Deepak Chopra
Michèle Desjardins ●
A. Michel Lavigne FCPA, FCA ★▲
Andrew B. Paterson ▲●
Alain Sans Cartier ★●
William H. Sheffield B.Sc., MBA, IAS.A ★●▲
Sharon Sparkes MBA, CPA, CA ★▲
Donald Woodley ●

★ Membre du Comité des pensions
▲ Membre du Comité de vérification
● Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

ACMPA Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
AFPC Alliance de la Fonction publique du Canada
AOPC Association des officiers des postes du Canada
SEPC Syndicat des employés des postes et communications
STTP Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

La biographie des membres est disponible sur le site retraitescp.com.

Comité consultatif de placement

J. Lorne Braithwaite B.Com, MBA (président)
Phillip H. Doherty B.Com, MBA, FCPA, CA
Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A
Richard L. Knowles A.F.A., B.A. (spéc.)
A. Michel Lavigne FCPA, FCA

Représentants des syndicats et des associations
Isla Carmichael Ph.D, M.Éd., M.A.
Hugh Mackenzie M.A., IAS.A

Conseil consultatif des pensions

Représentants de Postes Canada
Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A (président)
Rindala El-Hage CPA, CA
Lou Greco MBA, CPA, CA
Julie Philippe CHRP
Kateri Saumure B.A.Cmn

Représentants élus
Karen Kennedy (participants retraités)
Max LeBreton (tous les participants actifs)
William (Bill) R. Price B.A., M.A. (participants retraités)
David Taylor (employés cadres et exempts)
Peter Whitaker (participants retraités)

Représentants des syndicats et des associations
Daryl Bean (AFPC / SEPC)
Cameron Clay (AOPC)
Madeleine Cleroux (STTP)
Beverly Collins (STTP)
Rona Eckert (STTP)
Sylvain Lapointe (STTP)
Daniel Maheux (ACMPA)
François Paradis (AFPC / SEPC, AOPC, ACMPA)

Tâches et responsabilités déléguées à des professionnels qualifiés

L'investissement et les activités d'administration du Régime sont délégués par le Comité des pensions du Conseil aux équipes Division des placements, Finances et Service des pensions de Postes Canada. Ces équipes sont composées de professionnels qualifiés qui ont les connaissances, les aptitudes, les ressources d'information et l'expertise nécessaires pour exécuter leurs fonctions spécialisées. En plus d'être chargé des mandats de placement gérés à l'interne, le Comité des pensions choisit des gestionnaires de placements externes réputés pour exécuter des mandats

de placement précis conformément à nos énoncés des politiques et des procédures de placement.

Le Comité des pensions fait également appel à des fournisseurs de services externes ayant un savoir-faire spécialisé, tels que des sociétés d'actuaire et des sociétés d'experts-conseils, au besoin. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Régime est administré et soutenu, consultez le site retraitescp.com à la rubrique Aperçu de la gouvernance.

Nos bonnes pratiques de gouvernance

Gestion du risque

Le Conseil a établi un cadre de gestion des risques qui définit le seuil de tolérance au risque du Régime en matière d'administration et de placements. Le cadre guide l'élaboration de stratégies visant l'atteinte des objectifs globaux. De plus, le Comité des pensions consulte le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite, qui fournit des conseils sur les possibilités d'exposition aux risques.

La stratégie de gestion du risque est présentée à la page suivante.

Surveillance

Cette pratique comporte l'évaluation trimestrielle du rendement des placements et des ratios de capitalisation. Les listes de vérification de la conformité des placements, le rendement du service, les contrats des fournisseurs de services, les gestionnaires de placements (internes et externes) ainsi que les ententes sur les niveaux de service font également l'objet d'une surveillance régulière.

Évaluation

Les pratiques efficaces de gouvernance et les pratiques prudentes de placement sont évaluées sur une base annuelle à l'aide des questionnaires de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Le Comité des pensions examine les résultats afin de déterminer la mesure dans laquelle le Régime respecte les principes de l'ACOR. Consultez le site capsa-acor.org.

Audits

Des audits sont menés régulièrement par des vérificateurs externes indépendants et nos vérificateurs internes. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) peut effectuer des examens du plan de gouvernance sur place, de temps à autre.

Communication

La communication avec les participants aux volets à PD et à CD du Régime se fait au moyen d'un certain nombre de publications et d'initiatives. En 2017, nous avons communiqué avec les participants en produisant le Rapport aux participants 2016, les relevés de prestations de retraite personnalisés pour les participants actifs et retraités du volet à PD, les bulletins *Parlons régime de retraite* et *Encontact*, qui comprenaient un avis concernant les modifications apportées au Régime. Les participants au volet à CD ont reçu des communications additionnelles de la Financière Sun Life, le fournisseur de services liés au volet à CD. La plupart des publications mentionnées ci-dessus ainsi que les états financiers audités du Régime peuvent être consultés à l'adresse retraitescp.com.

En 2017, le groupe de travail pour les communications et consultations (groupe C et C) a tenu deux réunions officielles pour discuter des façons d'améliorer l'échange d'information entre la Société et les participants au Régime qu'il représente. Pour demeurer au fait des activités du groupe C et C, consultez la section Groupe C et C sur le site retraitescp.com. Les participants au Régime sont invités à envoyer leurs questions et préoccupations au groupe C et C, à l'adresse GroupeCCGroup@canadapost.ca.

Stratégie de gestion du risque – Volet à PD

Bon nombre de facteurs peuvent représenter un risque pour la situation financière d'un régime de retraite. Les principaux facteurs sont le risque lié à la capitalisation et le risque lié à l'investissement.

Trois leviers principaux sont mis à la disposition des répondants des régimes de retraite pour les aider à gérer les risques des régimes :



Politique de financement
(cotisations de l'employeur et des employés)



Politique de placement
(stratégies d'amélioration du rendement ou de réduction du risque et stratégies de transfert des risques, comme l'assurance longévité et la souscription de rentes)



Politique sur les prestations
(niveau et type de prestations offertes)

Risque de capitalisation

Le risque lié à la capitalisation est l'un des principaux risques auxquels le Régime est exposé. Il s'agit du risque que les taux de croissance des placements et des cotisations ne soient pas suffisants pour respecter les **obligations au titre des prestations de retraite**, occasionnant ainsi un déficit actuariel. Les facteurs les plus importants liés à ce risque sont les baisses des **taux d'actualisation** et un rendement de placements inférieur aux rendements prévus.

Actuellement, le risque le plus important est lié aux taux d'intérêt. Pour les régimes indexés, comme le Régime de retraite de Postes Canada (volet à PD), il s'agit des taux d'intérêt réels, qui sont les taux d'intérêt nets de **l'inflation**. Le faible niveau des taux d'intérêt des

récentes années fait partie des éléments les plus importants de croissance des déficits de solvabilité.

En plus du risque lié au taux d'intérêt, les placements subissent le risque des marchés, compte tenu du fait que les marchés des capitaux sont imprévisibles. Par conséquent, les rendements ne sont pas garantis et, pour certains types de placements, ils peuvent se révéler assez volatils.

La situation de capitalisation du Régime peut changer assez rapidement si la valeur des actifs nets des placements ou des obligations au titre des prestations de retraite du Régime fluctue. Un tel changement entraînerait une non-concordance entre l'actif du Régime et ses obligations.

Placement en fonction du passif : Des études actif-passif sont menées de temps à autre pour orienter la stratégie de placement du Régime en fonction de facteurs économiques et démographiques. Le Régime continue à prendre de la maturité étant donné que les participants au Régime ont vieilli et que le nombre de retraités a augmenté. L'étude actif-passif effectuée en 2015 avait pour objectif principal de réduire au minimum la volatilité entre les actifs nets de placement et les obligations au titre des prestations de retraite. Le placement en fonction du passif a été introduit dans ce contexte. Cette stratégie de placement, qui consiste à gérer l'actif du Régime en fonction de son passif, est considérée comme une forme de réduction du risque.

L'intention est de réduire au minimum l'instabilité de la capitalisation – ce qui est essentiellement effectué en tentant de mieux faire correspondre les éléments d'actif du Régime et les éléments du passif. La première étape consiste à majorer la répartition cible des **titres à revenu fixe**. Les **obligations** de longue durée (c'est-à-dire les obligations de 14 ou 15 ans) sont également majorées et correspondent mieux au passif du Régime. Enfin, la répartition cible d'**actifs non traditionnels (actions)** de sociétés à capital fermé, biens immobiliers et infrastructure) est majorée graduellement pour potentiellement améliorer les rendements à long terme, tout en diversifiant le risque.

Un mouvement ascendant dans les taux d'intérêt les éloignant de leurs niveaux historiquement bas permet de maintenir le mouvement le long de la **trajectoire** de la stratégie de placement en fonction du passif. Toutefois, si la réduction des risques se produit trop rapidement, la situation de capitalisation du Régime ne s'améliorera pas à mesure que les taux d'intérêt se normaliseront. Par conséquent, une trajectoire de la stratégie de diminution des risques en 10 étapes a été établie, afin d'entraîner des changements automatiques à la répartition de l'actif lorsque le ratio de solvabilité augmente aux niveaux précisés. Cette approche approuvée assurera un mouvement graduel vers la répartition d'éléments d'actif visée et aura pour effet d'améliorer la situation de capitalisation à mesure que les taux d'intérêt augmentent. Le Régime fera l'objet d'une étude actif-passif tous les trois ans (ou lorsque le ratio de capitalisation atteint un certain seuil) en vue d'une évaluation et d'un rajustement potentiel de la stratégie de placement.

Le Comité des pensions gère le risque lié à la capitalisation en effectuant un suivi et un examen réguliers du ratio de capitalisation pour s'assurer que les objectifs de capitalisation sont convenables et que les décisions en matière de placement sont prises conformément à l'*Énoncé des politiques et des procédures de placement – Volet à prestations déterminées* et tiennent compte des données démographiques et des obligations à long terme du Régime.

Le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite veille à la conformité avec les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime qui sont approuvés par le Comité des pensions et qui établissent les lignes directrices régissant les niveaux de risques prudents, en assurant une diversification par classe et type d'actif, entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques ou économiques et les styles de gestion, ainsi que par liquidité et **capitalisation boursière**. Les risques involontaires, tels que de fortes expositions ou une grande concentration dans un secteur industriel particulier, sont clairement communiqués au gestionnaire de placement pertinent, de même qu'au directeur des placements et au Comité des pensions.

Risque lié aux placements

Le Régime est exposé à divers risques liés aux placements qui peuvent avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Les risques liés aux placements comprennent les risques applicables aux actions détenues dans le portefeuille boursier, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit au sein du portefeuille de titres à revenu fixe. Les placements sont exposés au risque de prix et au risque de liquidité. Le risque de prix ou le risque d'évaluation survient lorsque le prix payé pour un actif est trop élevé. L'équipe de la Division des placements et les gestionnaires de placements externes se penchent longuement sur les mesures financières avant d'investir, afin d'éviter de trop payer. Le risque de liquidité est l'incapacité d'acheter ou de vendre un placement en temps opportun à un prix raisonnable. Une grande partie du total de l'actif dispose

d'une liquidité quotidienne, et l'équipe de la Division des placements surveille les besoins de financement à court terme sur une base hebdomadaire.

Des placements sont également faits dans des marchés étrangers, alors il y a un risque de change qui est atténué partiellement par des stratégies de **couverture** tactiques. Des mesures supplémentaires sont prises pour réduire au minimum l'incidence défavorable potentielle de ces risques et pour optimiser les gains du portefeuille de placements, afin que le Régime puisse respecter sa promesse envers les participants, soit de leur verser des prestations de retraite, à un coût raisonnable.

Le cadre de gestion des risques guide l'élaboration des stratégies de placement visant l'atteinte des objectifs globaux. À chaque classe d'actif sont associés des risques et des limites, telles que des limites quant à l'exposition aux risques, aux concentrations, aux leviers et aux contreparties. Chacune des classes d'actifs et les expositions aux risques qui s'imposent sont surveillées de près par le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite et l'équipe de la Division des placements. Des mesures sont prises au besoin, en conformité avec les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime.

Chaque trimestre, les risques liés aux placements sont examinés par le Comité des pensions et le Comité consultatif de placement, en fonction des rapports fournis par l'équipe de la Division des placements.

Autres risques

Le Régime est confronté à d'autres risques qui ne sont pas de nature financière, comme les facteurs démographiques, y compris la longévité réelle des pensionnés par rapport aux prévisions et les règles entourant la capitalisation des régimes de retraite régis par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* ainsi que d'autres lois et normes applicables. Nous surveillons les tendances du secteur des pensions et les développements au chapitre des dispositions législatives pour prendre les mesures qui s'imposent lorsque des changements surviennent.

Énoncé des politiques et des procédures de placement – Volet à PD

Le Comité des pensions a établi un énoncé des politiques et des procédures de placement pour surveiller et gérer efficacement les risques liés aux placements du Régime.

Le document *Énoncé des politiques et des procédures de placement – Volet à prestations déterminées* (EPPP – Volet à PD) est un document de gouvernance qui sert à diriger les placements de l'actif du volet à PD du Régime. L'EPPP – Volet à PD précise la gouvernance de la caisse, les caractéristiques du Régime, le passif, les objectifs en matière de placement, la politique sur la composition de l'actif, les investissements autorisés et les contraintes,

ainsi que les autres exigences concernant l'investissement et l'administration de l'actif du volet à PD.

L'EPPP – Volet à PD est examiné et approuvé une fois par année par le Comité des pensions. L'**actuaire** du Régime et les membres du Conseil consultatif des pensions reçoivent un exemplaire de l'EPPP – Volet à PD mis à jour après son approbation. Les EPPP du Régime sont affichés sur le site **retraitescp.com**, à la rubrique Documents de gouvernance.

Stratégie de gestion du risque – Volet à CD

Les participants au volet à CD ont un profil démographique diversifié, une expérience diversifiée en matière de placements et de finances, ainsi qu'une tolérance au risque diversifiée. La Société est d'avis que la meilleure façon de répondre aux divers besoins de placement des participants au volet à CD est d'offrir une gamme d'options de placement, y compris des options fondées sur le marché (fonds de placement) qui couvrent les principales catégories d'actif et la portée risque / rendement appropriée pour les fonds de retraite.

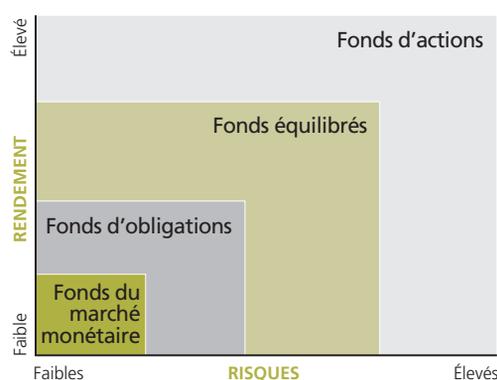
Différentes approches de fonds et de placement peuvent convenir à différents moments de la carrière d'un participant, puisque les options vont d'un faible risque / rendement à un risque / rendement plus élevé. Les participants au volet à CD ont accès au site Web de la Financière Sun Life, masunlife.ca, qui contient des outils et de l'information pour établir leur profil d'investisseur et leur stratégie de placement, et apporter des changements au fil du temps. Le site offre également toute l'information dont ils ont besoin sur les fonds de placement offerts et les rendements historiques des placements. Il incombe aux participants d'utiliser cette information pour faire des choix éclairés.

Si le rendement des placements est élevé pour des fonds comme les fonds à revenu fixe ou les fonds d'actions, les participants en récoltent les fruits et assument le risque. Les fonds distincts, dans lesquels les cotisations des participants sont investies, sont détenus séparément de l'actif de la Financière Sun Life et, bien que la valeur des fonds fluctue, l'argent est toujours utilisé au profit des participants.

Certains fonds offerts dans le cadre du volet à CD du Régime de retraite comportent plus de risques que d'autres. Les participants doivent se demander s'ils sont à l'aise avec le niveau de risque associé à leur répartition de l'actif. Les outils sur le site masunlife.ca aideront les participants à prendre leurs décisions.

Postes Canada examine le rendement des fonds du volet à CD du Régime de retraite au moins une fois par semestre et évalue périodiquement, mais pas moins d'une fois par année, le rendement du **gestionnaire de fonds** par rapport aux facteurs qualitatifs et quantitatifs pertinents, et peut proposer des changements à la sélection des fonds existants ou ajouter de nouveaux fonds, au besoin.

Comprendre les risques par rapport au rendement



Énoncé des politiques et des procédures de placement – RAC

Le Comité des pensions a établi un énoncé des politiques et des procédures de placement pour surveiller et gérer efficacement les risques liés aux placements du Régime.

Le document *Énoncé des politiques et des procédures de placement – Régimes d'accumulation du capital* (EPPP – RAC) est le document de gouvernance quant à la structure de placement des **régimes d'accumulation du capital** offerts par Postes Canada, y compris le volet à CD du Régime. Ce document porte sur la gouvernance de la caisse, la structure de placement et les croyances en matière de placement, de même que les autres exigences liées à l'investissement et à l'administration de l'actif des

régimes d'accumulation du capital. Les objectifs en matière de placement indiqués dans l'EPPP – RAC sont réalisés dans le cadre des obligations contractuelles du fournisseur de services liés au volet à CD, la Financière Sun Life.

L'EPPP – RAC est examiné et approuvé une fois par année par le Comité des pensions. L'actuaire du Régime et les membres du Conseil consultatif des pensions reçoivent un exemplaire de l'EPPP – RAC mis à jour après son approbation. Les EPPP du Régime sont affichés sur le site retraitecp.com, à la rubrique Documents de gouvernance.

Regard vers 2018

Examen des activités de gouvernance : Postes Canada procédera à un examen de la gouvernance des régimes de capitalisation, qui englobe le volet à CD du Régime de retraite et le Régime d'épargne volontaire.

Évaluation de la structure de placement et du fonds : Postes Canada effectuera un examen de la structure de placement du volet à CD du Régime de retraite, y compris un examen et une analyse des options de placement existantes.

Nos placements – Volet à PD



Douglas D. Greaves

Vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Je suis heureux de déclarer une autre année de bon rendement des placements du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes.

Les actifs nets de placement du Régime totalisent 24,9 milliards de dollars au 31 décembre 2017, par rapport à 23,1 milliards de dollars l'année précédente. Le Régime a généré un rendement de 10,4 % en 2017, ce qui est 1,8 % supérieur à son indice de référence.

À moyen terme, le rendement annuel moyen sur quatre ans était de 9,1 %, surpassant son indice de référence de 1,3 %. À long terme, le rendement annuel moyen sur 10 ans était de 6,6 %, surpassant l'indice de référence de 0,7 %. L'évolution de la stratégie de placement du Régime a contribué au succès de ces placements. En gérant activement notre portefeuille, nous avons ajouté 417 millions de dollars à l'actif du Régime comparativement à l'indice de référence pour 2017. Nous avons ajouté 1 615 millions de dollars au cours des 10 dernières années, comparativement à l'indice de référence.

En 2017, toutes les classes d'actif ont produit des rendements positifs, les actions internationales, les actions américaines à petite capitalisation, les actions de sociétés à capital fermé, les biens immobiliers et les infrastructures ayant fourni les meilleurs rendements. Reportez-vous aux graphiques des pages 16 à 18 du présent rapport.

L'étude de 2015 sur l'actif-passif visait à rendre le Régime plus viable en réduisant graduellement la volatilité entre l'actif de placement net et les obligations du Régime, tout en maintenant le rendement du capital investi. L'étude recommandait la mise en place d'une stratégie de placement en fonction du passif en plusieurs étapes pour les 5 à 10 prochaines années. À cet effet, une trajectoire a été élaborée en fonction de cibles prédéterminées sur le statut de la capitalisation. Dans la première étape, en 2015, les actions de l'actif ont été remplacées par des obligations, la **durée des obligations** a été prolongée et le Régime a continué d'ajouter des actifs non traditionnels (non publics). La deuxième étape a été entreprise en 2017. Elle comprenait une augmentation de l'allocation aux obligations à long terme et aux obligations indexées sur l'inflation, une réduction des actions et des obligations à échéances diverses, et une augmentation des actifs non traditionnels. On prévoit un examen périodique de la stratégie en 2018.

Voici quelques activités qui ont eu une incidence sur les actifs nets de placement du Régime en 2017 :

Toutes les classes d'actif ont affiché des rendements positifs. Certains des gains des marchés réalisés avec les actions canadiennes, américaines et internationales ainsi que les obligations à échéances diverses ont été prélevés pour financer l'augmentation de l'allocation aux obligations à long terme et aux obligations indexées sur l'inflation, et l'achat d'éléments d'actif non traditionnels.

À la suite de solides gains des marchés, les actifs des actions américaines et internationales ont augmenté de 14 % et de 25 %, respectivement, même si certains gains ont servi à financer l'achat d'autres classes d'actif.

Le taux de rendement des actions de sociétés à capital fermé de 15 % est imputable aux gains en évaluation des actifs et aux gains de la vente de certains portefeuilles.

Dans le cadre de sa stratégie de placement en fonction du passif, le Régime a continué d'ajouter des actifs non traditionnels, comme des biens immobiliers, des actions de sociétés à capital fermé et des actifs d'infrastructure, ce qui permet de maintenir un taux de rendement élevé. Ces éléments d'actif aident à protéger le Régime de la volatilité des marchés financiers.

L'expansion de l'équipe interne à titres de revenu fixe a été réalisée. L'administration interne des éléments d'actif réduit les coûts et fournit une plus grande flexibilité. Des placements supplémentaires dans la dette privée ont été effectués.

Objectifs en matière de placement

Puisque le Régime prend de la maturité, que l'âge moyen des participants au Régime augmente et que le nombre de retraités augmente, le Régime a adopté une stratégie de placement axée sur le passif, approuvée par le Conseil en 2015. La stratégie assure une composition de l'actif du Régime qui permet de mieux combler son passif, et le risque lié aux taux d'intérêt est réduit au fil du temps. La stratégie suit une trajectoire, ou une série d'étapes, en vertu de laquelle des changements dans la composition de l'actif se produiront lorsqu'un niveau de capitalisation prédéterminé sera atteint. La première étape, achevée en 2016, consistait à accroître les obligations détenues et à prolonger la durée des obligations. Ceci a donné lieu à une meilleure correspondance entre l'actif et le passif. En outre, des investissements supplémentaires dans des placements non traditionnels continueront d'être effectués progressivement afin de réduire la volatilité des rendements. La deuxième étape a été réalisée en 2017 : d'une part, les obligations à long terme, les obligations indexées sur l'inflation et les actifs de placement non traditionnels ont été augmentés; d'autre part, les obligations nominales et les allocations d'actions ont été réduites. Comme prévu, l'adoption de la

stratégie a commencé à faire diminuer la volatilité de la situation de capitalisation du Régime.

Les objectifs du Régime en matière de placement consistent à sélectionner la composition de l'actif et le niveau de risque qui conviennent afin de réaliser un rendement qui dépasse l'indice de référence et de répondre aux besoins en capitalisation à long terme du Régime. De solides décisions de placement contribuent à rendre le Régime viable et abordable et aident Postes Canada à respecter sa promesse envers les participants au Régime, soit de leur verser des prestations de retraite à un coût raisonnable.

À long terme, le rendement des placements est évalué en fonction des objectifs de capitalisation du Régime, ainsi que du taux de rendement requis pour que le Régime puisse respecter ses obligations au titre des prestations de retraite envers ses participants, telles qu'elles sont déterminées par l'évaluation actuarielle. À court terme, le Régime utilise un portefeuille de référence pour évaluer le rendement des placements. Le portefeuille de référence du Régime représente le rendement de l'indice du marché pour chacune des catégories d'actif du Régime.

Composition de l'actif

La composition de l'actif du Régime est conçue dans le but de maximiser les occasions de croissance, de réduire au minimum les risques et de répondre aux exigences du cadre de gestion des risques et du document *Énoncé des politiques et des procédures de placement – Volet à prestations déterminées* (EPPP – Volet à PD), qui comprend la stratégie de placement en fonction du passif. Conformément à la stratégie, la répartition cible quant à la composition de l'actif du Régime a été rajustée lors de la mise en œuvre de la deuxième étape de la trajectoire de la stratégie, et s'élevait à 58 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et à 42 % de titres à revenu fixe.

La composition de l'actif est déterminée en vue de fournir au Régime un taux de rendement net à long terme qui est supérieur de 4,5 % au taux d'inflation prévu de 2,0 %, ce qui équivaut à un taux total de 6,5 %. On estime que ce taux peut appuyer les objectifs en matière de placement du Régime ainsi que la croissance de ses obligations au titre des prestations de retraite.

À tout moment, la composition de l'actif peut varier par rapport aux objectifs à long terme. L'EPPP – Volet à PD a fixé des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent. La composition de l'actif du Régime, au 31 décembre 2017, était de 61,7 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et de 38,3 % de titres à revenu fixe. Le rendement élevé en 2017 est dû en partie à l'attribution de la caisse aux actions supérieure à l'objectif.

Le rendement de chaque catégorie d'actif est évalué par rapport à son propre indice de référence pertinent. Au cours de l'année, le Régime a réduit sa pondération en actions américaines, canadiennes et internationales, et ce, tout en tirant profit des gains des marchés. Ces gains ont été réattribués aux obligations de longue durée, obligations indexées sur l'inflation, aux biens immobiliers, à l'infrastructure, aux actions de sociétés à capital fermé et à la dette privée. L'équipe chargée des placements se fonde sur ses connaissances et son savoir-faire pour administrer le portefeuille conformément à l'orientation fournie par l'EPPP – Volet à PD.

Aperçu du marché et rendement du marché des capitaux

En 2017, la plupart des économies du monde ont connu une accélération de la croissance résultant des politiques monétaires souples des Banques centrales, des politiques gouvernementales qui ont soit allégé l'austérité ou ajouté des mesures de relance budgétaire, et d'une amélioration du commerce mondial dans un contexte de faible inflation. L'affaiblissement du dollar américain a stimulé les exportateurs, les marchés émergents et en développement, et les producteurs de produits de base.

Les États-Unis ont affiché une forte croissance économique, ainsi qu'un faible taux de chômage et une inflation plus faible que prévu. Dans ce contexte de renforcement, la Réserve fédérale américaine, la banque centrale américaine, a augmenté les taux d'intérêt trois fois au cours de l'année. D'autres hausses du taux ont été signalées pour 2018. L'effet stimulant de la réforme fiscale, adoptée à la fin de 2017, devrait maintenir les États-Unis sur leur trajectoire de croissance actuelle.

La Zone européenne a connu sa meilleure année de croissance économique en 10 ans, avec la reprise du marché du travail, la croissance des exportations et l'amélioration des conditions de prêt. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a annoncé une réduction de ses activités d'achat d'obligations à partir de 2018. Même si le Royaume-Uni a continué d'afficher un ralentissement de la croissance en raison des incertitudes liées à Brexit, l'inflation a bondi et le chômage a atteint des creux non observés depuis plusieurs décennies. La Banque d'Angleterre a relevé les taux d'intérêt pour la première fois en plus d'une décennie. L'économie japonaise s'est développée grâce à l'augmentation des dépenses en capital et à la forte demande mondiale pour ses exportations de produits manufacturés. Les réformes structurelles visant à stimuler les salaires, la productivité et la croissance se sont poursuivies.

Le **produit intérieur brut (PIB)** de la Chine s'est accéléré pour la première fois en sept ans alors que la croissance mondiale synchronisée a accru la demande pour ses exportations. Le gouvernement chinois s'est efforcé de freiner la croissance du crédit et la pollution dans les industries plus anciennes. Les marchés émergents ont bénéficié de la hausse des prix des matières premières et de la forte demande mondiale. À l'avenir, ils seront confrontés à des vents contraires en raison d'une réglementation plus stricte et du protectionnisme commercial des États-Unis.

Le Canada a connu la meilleure croissance du PIB et de l'emploi depuis près d'une décennie, grâce à l'augmentation des exportations et à l'amélioration des investissements des entreprises. La Banque du Canada a augmenté les taux d'intérêt à deux reprises. L'extension de l'accord de réduction de l'approvisionnement en pétrole entre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et

d'autres pays producteurs de pétrole jusqu'en 2018 a permis de stabiliser les prix, tandis que l'augmentation de l'activité économique a été bénéfique pour les prix. Les matières premières industrielles ont augmenté de plus de 20 % en raison de la demande des secteurs de l'immobilier, de l'infrastructure et de la fabrication en Chine. Les prix des métaux précieux ont légèrement augmenté et, bien que les tensions géopolitiques et l'affaiblissement du dollar américain aient apporté un soutien, la perspective d'une hausse des taux d'intérêt de la Banque centrale canadienne a eu l'effet d'un vent contraire.

Le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain.

Sur les marchés boursiers publics, les actions des marchés émergents, les actions des marchés développés internationaux et les actions américaines ont obtenu les meilleurs résultats.

Les obligations de crédit à **rendement** élevé ont enregistré de bons rendements, l'écart de rendement avec les obligations souveraines se rétrécissant. Les rendements des obligations canadiennes ont baissé au début du quatrième trimestre de 2017 avant de commencer à augmenter à la fin de l'année, à mesure que les données économiques s'amélioraient. Les rendements des obligations du Trésor américain à 2 ans ont augmenté régulièrement en prévision de nouvelles hausses des taux d'intérêt, tandis que les rendements des obligations du Trésor américain plus longues (à 10 ans et à 30 ans) ont chuté à mesure que l'inflation s'est obstinément atténuée. Les effets attendus de la réforme fiscale américaine et la perspective de mesures de relance budgétaire aux États-Unis indiquent une croissance plus forte, une inflation plus élevée et des taux d'intérêt plus élevés (politique monétaire plus restrictive) à l'avenir.

Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un taux de rendement de 10,4 % en 2017, par rapport à son indice de référence fixé à 8,6 %.

À moyen terme, le rendement annuel moyen sur 4 ans est de 9,1 % et, à long terme, le rendement sur 10 ans est de 6,6 %. Ce résultat se compare favorablement aux indices de référence du portefeuille de la caisse, qui se situent à 7,8 % et à 5,9 % pour les mêmes périodes. L'évolution de la stratégie de placement du Régime a contribué au succès de ces placements.

Les actions internationales, les actions de sociétés à capital fermé, les actions américaines, les infrastructures, l'immobilier et les actions canadiennes ont produit les meilleurs rendements de l'année, suivis des obligations à rendement élevé et des obligations canadiennes.

La classe d'actif des biens immobiliers a contribué à générer des augmentations considérables des évaluations et des gains provenant des ventes d'actifs. Cette catégorie d'actif offre une protection contre l'inflation et une source de revenus prévisible.

Les placements en infrastructure ont profité des augmentations des évaluations des actifs et des revenus touchés. Les classes d'actifs des actions de sociétés à capital fermé ont profité des gains en évaluation des actifs et des profits découlant de la sortie de certains placements de portefeuille.

Regard vers 2018

La volatilité de la situation de capitalisation, le mouvement du rendement des placements et les obligations au titre des prestations de retraite feront l'objet d'une surveillance étroite. L'étude actif-passif et la trajectoire seront mises à jour tous les trois ans ou lorsqu'un ratio de capitalisation de 90 % est atteint. On prévoit une revue de l'étude actif-passif en 2018.

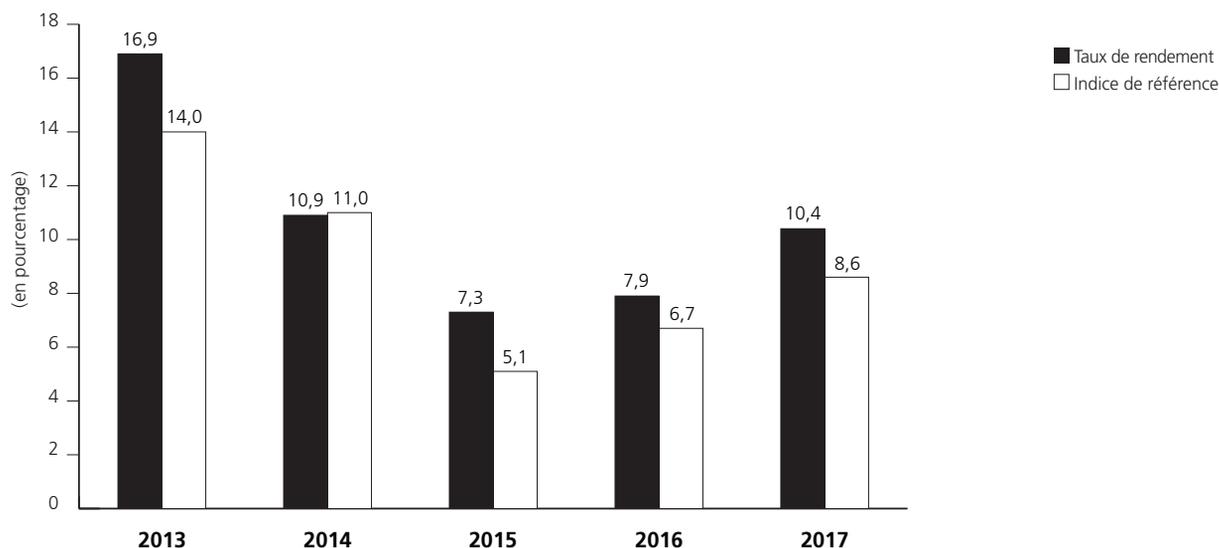
Les placements dans les actifs non traditionnels continueront à croître. Il faudra du temps avant d'atteindre notre répartition visée. L'équipe de la Division des placements est très sélective quant à la qualité des actifs et au prix d'achat de ces placements.

Nous allons continuer d'élargir notre exposition géographique en investissant dans des biens immobiliers européens et en ajoutant des biens immobiliers américains.

Nous mettrons au point une stratégie pour les instruments dérivés qui devrait permettre d'augmenter le rendement du Régime et de mieux gérer les risques. Cette stratégie est assujettie à l'approbation du Conseil d'administration de Postes Canada.

Nous maintiendrons notre engagement à atteindre les objectifs de capitalisation à long terme du Régime. Au moyen de la répartition de l'actif et de l'atténuation des risques appropriées à l'égard de nos obligations, nous cherchons à obtenir un rendement supérieur au portefeuille de référence, en tenant compte des changements économiques et démographiques. Nous continuerons à mettre en œuvre des stratégies visant à augmenter le rendement sans prendre de risques inutiles.

Taux de rendement par rapport à l'indice de référence



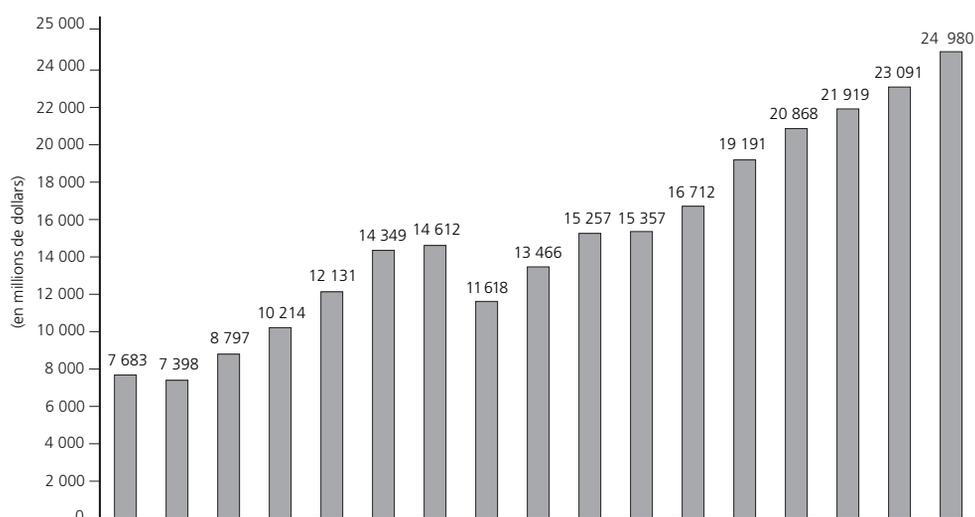
Taux de rendement

	Au cours des 10 dernières années	Au cours des 5 dernières années	En 2017
Notre Régime	6,6 %	10,6 %	10,4 %
Indice de référence du Régime	5,9 %	9,0 %	8,6 %
Indice de référence du groupe de pairs ¹	6,9 %	10,6 %	10,5 %
Taux de rendement du Régime visé à long terme	6,5 %		

En gérant activement notre portefeuille, nous avons ajouté 417 millions de dollars à l'actif du Régime comparativement à l'indice de référence pour 2017. Nous avons ajouté 1 615 millions de dollars au cours des 10 dernières années, comparativement à l'indice de référence.

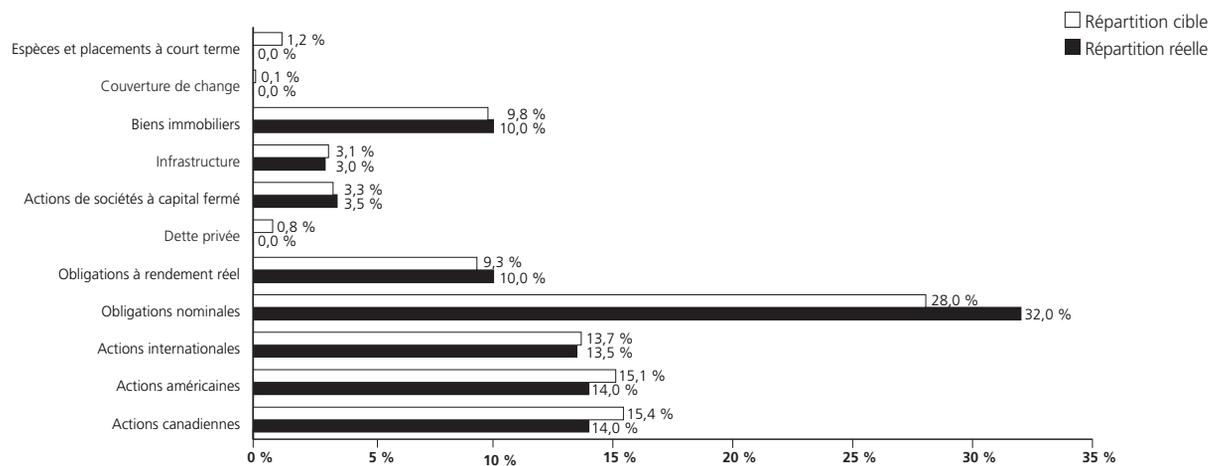
1. Données de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie fondées sur le rendement des grands régimes de retraite canadiens (plus d'un milliard de dollars)

Actifs nets de placement



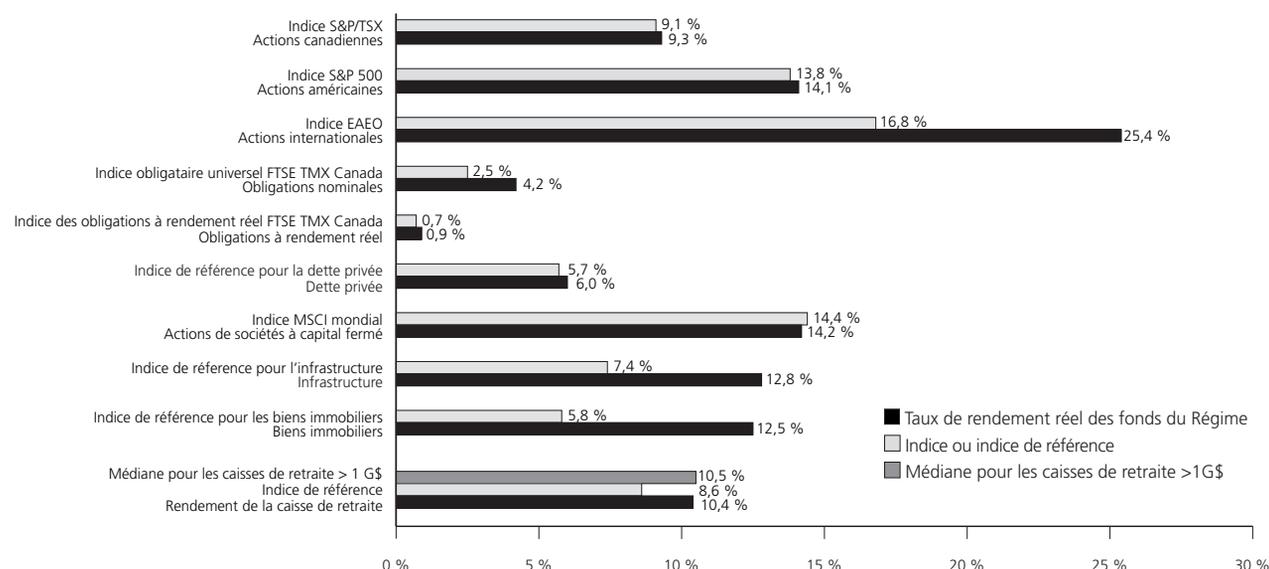
Les actifs nets de placement correspondent à la somme des placements et des créances relatives aux placements, moins les passifs liés aux placements.

Composition de l'actif



Les actions internationales comprennent les marchés émergents. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Taux de rendement par classe d'actif et pour l'ensemble du Régime



L'indice de référence pour les biens immobiliers regroupe l'indice composite plafonné S&P/TSX, dans une proportion de 50 %, et l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %. L'indice de référence pour l'infrastructure regroupe l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %, et l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI), dans une proportion de 50 %.

Coûts de gestion des placements

Tels que mesurées par l'étude comparative menée par CEM Benchmarking en 2016

	Par tranche de 100 \$ d'actifs moyens
Régime	0,36 \$
Groupe de pairs	0,41 \$

Les coûts des placements du Régime sont inférieurs de 12,9 millions de dollars à ceux de l'indice de référence.

Portefeuille d'actions de plus de 0,25 % de l'actif du Régime

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)

	Valeur du marché	Pourcentage de la caisse
Banque Toronto-Dominion	241 \$	0,97 %
Banque Royale du Canada	230	0,92
Banque de Nouvelle-Écosse	174	0,70
Banque de Montréal	113	0,45
Financière Manuvie	105	0,42
Canadian Natural Resources Ltd.	100	0,40
Enbridge Inc.	98	0,39
Apple Inc.	97	0,39
Suncor Énergie inc.	92	0,37
Microsoft Corp.	88	0,35
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	87	0,35
Banque Canadienne Impériale de Commerce	83	0,33
BCE Inc.	81	0,33
Alphabet Inc.	77	0,31
Telus Corp.	71	0,28
TransCanada Corp.	68	0,27
Thomson Reuters Corp.	64	0,26
Rogers Communications Inc. Class B	63	0,25
	1 910 \$	7,74 %

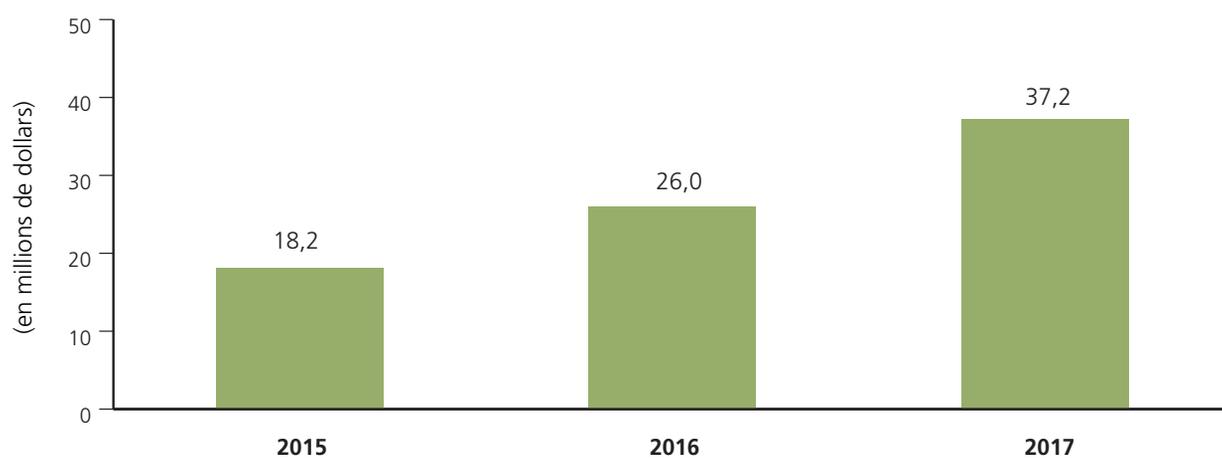
Nos placements – Volet à CD

Taux de rendement

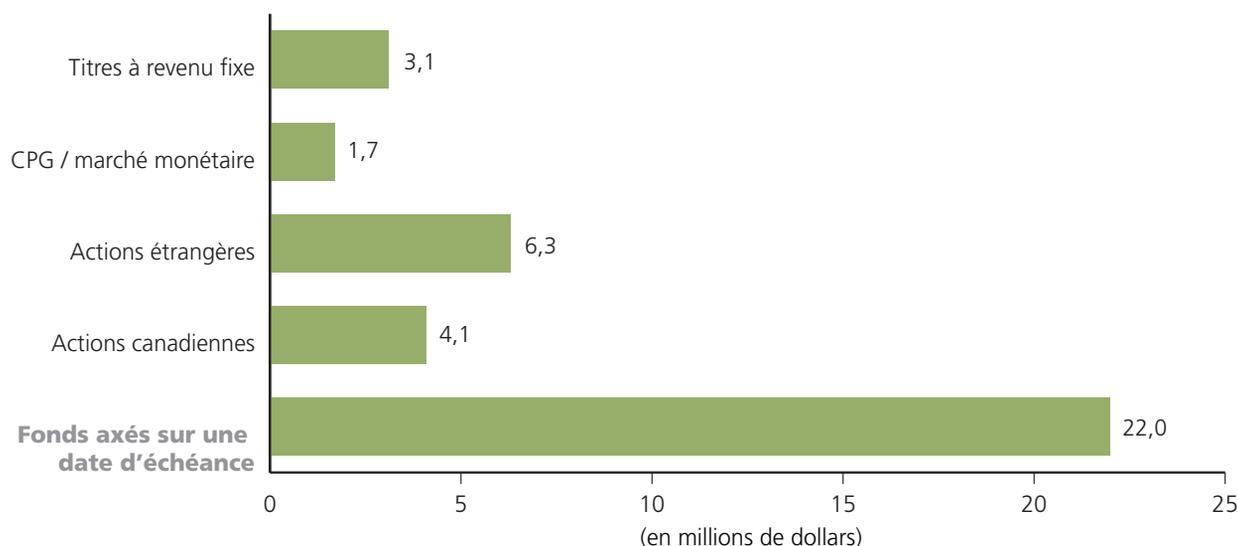
Au 31 décembre 2017

Fonds	1 an	5 ans	10 ans
Fonds indiciel LifePath® 2020 BlackRock	6,57 %	7,82 %	5,45 %
Fonds indiciel LifePath® 2025 BlackRock	7,55 %	9,02 %	5,71 %
Fonds indiciel LifePath® 2030 BlackRock	8,39 %	9,90 %	5,75 %
Fonds indiciel LifePath® 2035 BlackRock	9,19 %	10,78 %	5,88 %
Fonds indiciel LifePath® 2040 BlackRock	10,02 %	11,65 %	6,02 %
Fonds indiciel LifePath® 2045 BlackRock	10,70 %	12,44 %	s.o.
Fonds indiciel LifePath® 2050 BlackRock	11,02 %	12,85 %	s.o.
Fonds indiciel LifePath® 2055 BlackRock	11,06 %	s.o.	s.o.
Fonds indiciel LifePath® retraite BlackRock	5,71 %	5,88 %	5,21 %
Fonds indiciel actions ÉU BlackRock	13,77 %	21,17 %	11,08 %
Actions canadiennes CC&L	8,33 %	10,91 %	6,37 %
Actions mondiales MFS	16,94 %	17,93 %	10,85 %
Actions internationales MFS	21,01 %	13,19 %	7,26 %
Marché monétaire Financière Sun Life	0,77 %	0,85 %	1,14 %
Fonds indiciel d'obligations canadiennes GPTD	2,39 %	2,88 %	4,52 %
Actions canadiennes GPTD	9,05 %	8,58 %	4,63 %

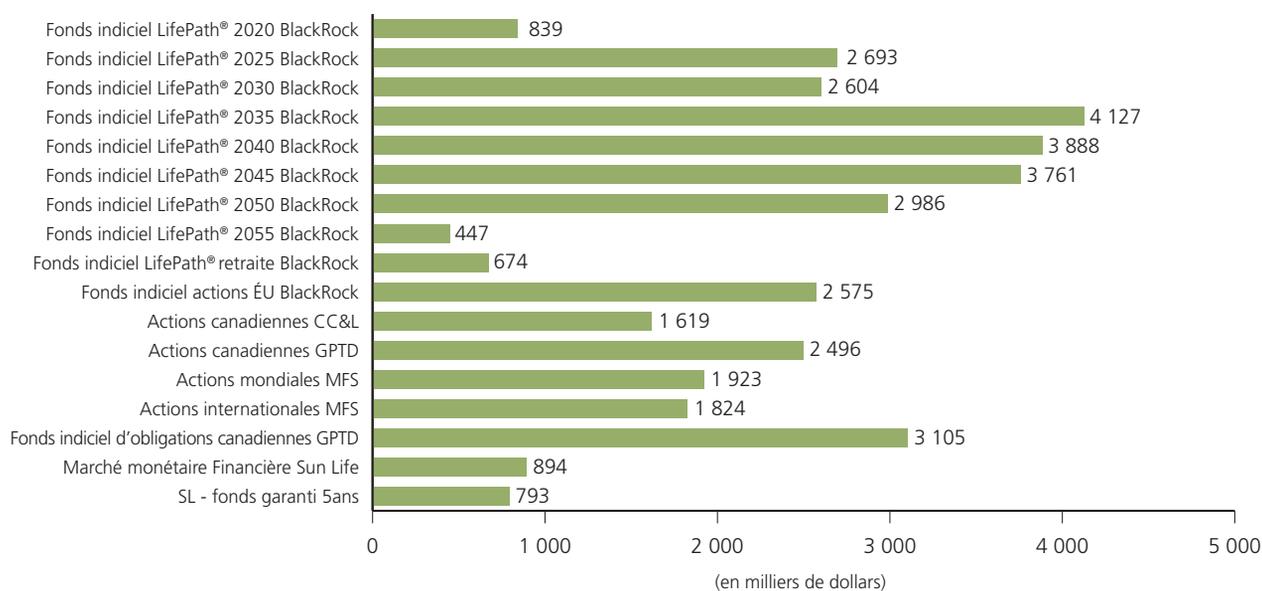
Actifs de placement



Composition de l'actif



Composition détaillée de l'actif



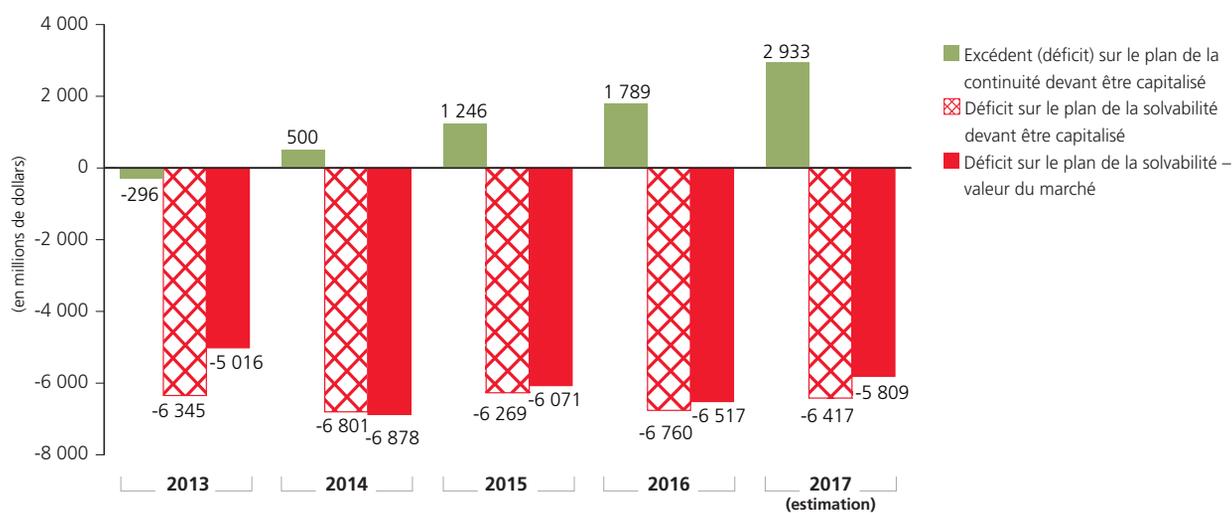
Frais de gestion des fonds

Fonds	Pourcentage annualisé
Fonds indiciel LifePath® 2020 BlackRock	0,35 %
Fonds indiciel LifePath® 2025 BlackRock	0,40 %
Fonds indiciel LifePath® 2030 BlackRock	0,46 %
Fonds indiciel LifePath® 2035 BlackRock	0,51 %
Fonds indiciel LifePath® 2040 BlackRock	0,51 %
Fonds indiciel LifePath® 2045 BlackRock	0,51 %
Fonds indiciel LifePath® 2050 BlackRock	0,51 %
Fonds indiciel LifePath® 2055 BlackRock	0,57 %
Fonds BlackRock indiciel LifePath® retraite	0,35 %
Fonds indiciel actions ÉU BlackRock	0,24 %
Actions canadiennes CC&L	0,40 %
Actions mondiales MFS	0,65 %
Actions internationales MFS	0,66 %
Marché monétaire Financière Sun Life	0,19 %
Fonds indiciel d'obligations canadiennes GPTD	0,24 %
Actions canadiennes GPTD	0,25 %

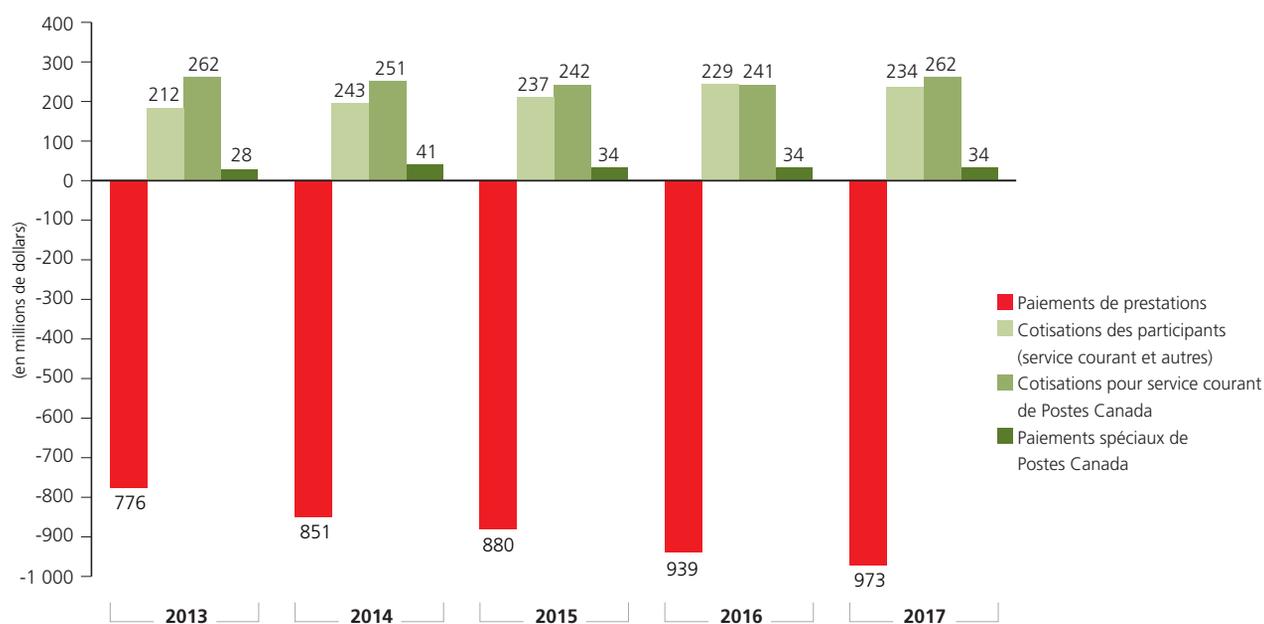
Les **frais de gestion des fonds** indiqués couvrent les coûts d'exploitation et de l'expertise en placements. Ils sont également assujettis à la taxe de vente applicable, qui n'est pas incluse dans les montants indiqués ci-dessus.

Points saillants de la situation financière – Volet à PD

Situation de capitalisation du Régime



Cotisations et paiements de prestations



Les cotisations de Postes Canada représentent le montant payé après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit.

Résumé des états financiers

Actif net disponible pour le service des prestations

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes a enregistré un rendement de 10,4 % en 2017. À la fin de l'exercice, le Régime affiche 25 082 millions de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations (y compris 37 millions de dollars dans le volet à CD), ce qui

représente une augmentation de 1 890 millions de dollars par rapport aux 23 192 millions de dollars (y compris 26 millions de dollars dans le volet à CD) disponibles à la fin de 2016.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'augmentation de 1 890 millions de dollars de l'actif net disponible pour le service des prestations est composée du revenu de placements de 2 439 millions de dollars et des cotisations de 542 millions de dollars, moins les paiements de prestations de 976 millions de dollars et les frais de 115 millions de dollars.

Les revenus de placements, qui comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés ou non réalisés, s'élevaient à 2 439 millions de dollars en 2017, par rapport à 1 721 millions de dollars en 2016.

En 2017, les cotisations au Régime s'élevaient à 542 millions de dollars, comparativement à 512 millions de dollars en 2016, ce qui représente une hausse de 30 millions de dollars.

Les paiements de prestations de retraite pour 2017 s'élevaient à 976 millions de dollars, comparativement à 941 millions de dollars en 2016, ce qui représente une augmentation de 35 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 5,1 % du nombre de retraités au cours de 2017.

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élevaient à 20 827 millions de dollars (y compris 37 millions de dollars dans le volet à CD), comparativement à 20 301 millions de dollars (y compris 26 millions de dollars dans le volet à CD) en 2016, ce qui représente une augmentation de

526 millions de dollars. Cette hausse est principalement due aux intérêts accumulés sur les obligations au titre des prestations de retraite ainsi que les nouvelles prestations de retraite constituées, partiellement compensés par les prestations de retraite payées et les gains actuariels.

(en millions de dollars)	2017			2016		
	PD	CD	Total	PD	CD	Total
Méthode comptable						
Actifs nets	25 045	37	25 082	23 166	26	23 192
Obligations au titre des prestations de retraite	20 790	37	20 807	20 275	26	20 301

Excédent (déficit)

L'écart entre l'actif disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2017 représente un excédent de 4 255 millions de dollars, tel qu'il est indiqué dans les états financiers, conformément aux normes de Comptes professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

L'excédent sur le plan de la continuité à la même date est estimé à 2 933 millions de dollars. L'écart entre l'excédent comptable de 4 255 millions de dollars et l'excédent sur le plan de la continuité estimatif de 2 933 millions de dollars correspond à un **ajustement de la valeur actuarielle de l'actif** (ou **lissage**) de 1 322 millions de dollars.

La méthode de lissage des éléments d'actif comptabilise les gains ou les pertes réalisés sur les placements sur une période de cinq ans afin de réduire au minimum les fluctuations causées par la volatilité du marché. Un tel ajustement actuariel n'est plus permis en tant que méthode d'évaluation aux fins comptables en vertu du chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada depuis 2011.

Les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site retraitescp.com ou sur demande.

Rétrospective financière sur cinq ans

Situation financière (en millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013
Actif					
Placements	24 910 \$	23 075 \$	21 884 \$	20 824 \$	19 145 \$
Créances relatives aux placements	255	160	196	212	193
Cotisations et autres apports à recevoir	112	112	110	112	102
Total de l'actif	25 277	23 347	22 190	21 148	19 440
Passif					
Passif lié aux placements	148	118	143	155	139
Créditeurs et charges à payer	47	37	42	48	31
Total du passif	195	155	185	203	170
Actif net disponible pour le service des prestations	25 080 \$	23 192 \$	22 005 \$	20 945 \$	19 270 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et excédent					
Obligations au titre des prestations de retraite	20 827 \$	20 301 \$	19 234 \$	18 632 \$	18 039 \$
Excédent	4 255	2 891	2 771	2 313	1 231
Total des obligations au titre des prestations de retraite et excédent	25 082 \$	23 192 \$	22 005 \$	20 945 \$	19 270 \$
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations (en millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus de placements	2 439 \$	1 721 \$	1 522 \$	2 083 \$	2 849 \$
Cotisations – Répondant					
Service courant	269	246	246	254	262
Paiements spéciaux	34	34	34	41	28
Cotisations – Participants					
Service courant	234	226	229	240	207
Service accompagné d'option et autres	5	6	10	5	5
Total des cotisations	542	512	519	540	502
Moins					
Prestations					
Prestations de retraite et de survivants	887	847	800	747	694
Valeur de transferts et autres	89	94	82	105	82
Total des prestations	976	941	882	852	776
Frais d'administration					
Frais d'administration du Régime	23	21	21	19	17
Frais de placement	92	84	78	77	63
Total des frais d'administration	115	105	99	96	80
Augmentation de l'actif net	1 890 \$	1 187 \$	1 060 \$	1 675 \$	2 495 \$
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite (en millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	1 115 \$	1 100 \$	1 067 \$	1 035 \$	939 \$
Prestations de retraite constituées	497	474	466	494	486
Changements au niveau des hypothèses actuarielles	(4)	532	49	(70)	1 069
Pertes actuarielles nettes (gains)	(106)	(98)	(98)	(14)	(140)
Prestations payées	(976)	(941)	(882)	(852)	(776)
Augmentation (diminution) nette des obligations au titre des prestations de retraite	526 \$	1 067 \$	602 \$	593 \$	1 578 \$

Résumé des évaluations actuarielles – Volet à PD

Postes Canada doit déposer chaque année des évaluations actuarielles du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite. Une évaluation actuarielle est un bilan de santé du Régime. Elle a pour but de déterminer la situation de capitalisation du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, à une date précise. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en juin 2017 et a fourni des résultats au 31 décembre 2016.

Résultats de l'évaluation actuarielle sur le plan de la continuité

Situation de capitalisation sur le plan de la continuité au 31 décembre				
	Résultats prévus en 2017		Données réelles de 2016	
	En millions de dollars	Ratio de capitalisation	En millions de dollars	Ratio de capitalisation
Actif évalué sur le plan de la continuité (valeur lissée)	23 723		22 042	
Obligations sur le plan de la continuité	20 790		20 253	
Excédent sur le plan de la continuité	2 933	114,1 %	1 789	108,8 %

La situation financière du Régime s'est améliorée en 2017, principalement en raison des gains de placement.

Résultats de l'évaluation actuarielle sur le plan de la solvabilité

Situation de capitalisation sur le plan de la solvabilité au 31 décembre				
	Résultats prévus en 2017		Données réelles de 2016	
	En millions de dollars	Ratio de capitalisation	En millions de dollars	Ratio de capitalisation
Actif de solvabilité (valeur du marché)	25 005		23 146	
Obligations sur le plan de la solvabilité	30 814		29 663	
Déficit sur le plan de la solvabilité (selon la valeur du marché de l'actif du Régime)	(5 809)	81,1 %	(6 517)	78,0 %
Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé (selon la méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans)	(6 417)	79,2 %	(6 760)	77,2 %

Le déficit sur le plan de la solvabilité selon la valeur du marché de l'actif du Régime a diminué, passant de 6 517 millions de dollars à la fin de 2016 à un déficit estimatif de 5 809 millions de dollars à la fin de 2017. Cette diminution est principalement attribuable au rendement des placements, partiellement compensé par l'effet négatif de la baisse du taux d'actualisation, qui est passé de 1,1 % à 0,9 %.

Le ratio de solvabilité moyen sur trois ans, utilisé aux fins de l'évaluation, a augmenté en 2017, passant de 77,2 % à 79,2 %. Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé est donc passé de 6 760 millions de dollars à la fin de 2016 à un montant estimatif de 6 417 millions de dollars à la fin de 2017.

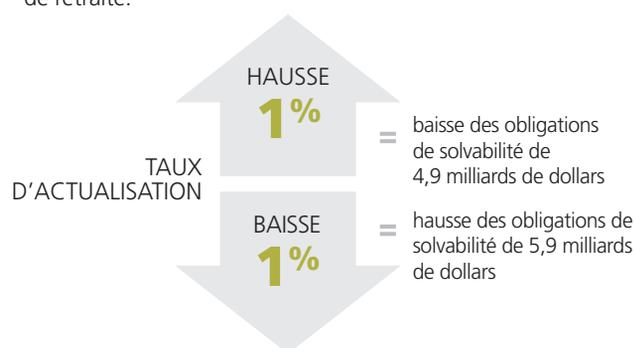
Si le Régime avait pris fin et avait été liquidé le 31 décembre 2016, il n'y aurait pas eu assez d'actifs pour payer la totalité des prestations de retraite.

La longévité accrue des participants et le fait qu'ils reçoivent des prestations de retraite plus longtemps exigent que des montants plus élevés soient mis de côté pour capitaliser la caisse de retraite.

Lorsque les taux d'intérêt sont faibles, plus d'argent doit être mis de côté. Par exemple, une personne aurait besoin d'environ 1,2 million de dollars si elle prenait sa retraite à

60 ans pour recevoir des prestations de retraite annuelles de 50 000 dollars semblables à celles offertes par notre Régime à un taux d'intérêt de 4 %. Ce montant augmente de plus de 15 % et atteint 1,4 million de dollars, lorsque les taux d'intérêt chutent à 3 %.

Si on multiplie ce montant par le nombre de participants à notre Régime, on constate qu'un léger changement aux taux d'actualisation a une incidence considérable sur l'ensemble des obligations au titre des prestations de retraite. Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation des obligations au titre des prestations de retraite sur le plan de la solvabilité. De même, une augmentation des taux d'actualisation se traduirait par une diminution des obligations au titre des prestations de retraite.



Cotisations

Cotisations (en millions de dollars)	2017	2018 ¹
Participants	234	239
Cotisations régulières de Postes Canada	262	258
Paiements spéciaux de Postes Canada ²	34	35
Total des cotisations	530	532

Partage du coût des prestations pour service courant ³ (cotisations régulières)	2017	2018 ¹
Participants	47 %	48 %
Postes Canada	53 %	52 %

1. Estimation.

2. Après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit.

3. À l'exclusion des cotisations pour service accompagné d'option.

Les paiements spéciaux versés par Postes Canada en 2017 et ceux dont on estime le versement en 2018 sont des paiements complémentaires (déficit de transfert). Les paiements complémentaires sont requis pour payer la totalité de la valeur de transfert lorsqu'un participant quitte le Régime, puisque le ratio de solvabilité est inférieur à 100 %, et comprennent les paiements complémentaires supplémentaires requis par le BSIF depuis 2014 étant donné l'allègement de la capitalisation du déficit.

Allègement de la capitalisation du déficit

Au cours des dernières années, la faiblesse des taux d'actualisation utilisés aux fins de l'évaluation de la solvabilité a fait augmenter de beaucoup les obligations et les déficits du Régime au titre de la solvabilité. De 2011 à 2013, Postes Canada a utilisé des mesures d'allègement de solvabilité, comme l'autorise la législation sur les régimes de retraite pour tous les régimes réglementés par le gouvernement fédéral. En vertu de ces mesures, le montant maximal de l'allègement ne pouvait pas dépasser 15 % de la valeur du marché des actifs du Régime établie à la fin de l'exercice en cours.

En février 2014, le gouvernement du Canada a mis en place le *Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes*. Il accordait un allègement

dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (de 2014 à 2017). Pour Postes Canada, ce règlement remplaçait les mesures d'allègement de solvabilité en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Il s'agissait d'une période d'allègement temporaire qui reconnaissait les défis opérationnels auxquels Postes Canada doit faire face. Le 23 juin 2017, le *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension* a été modifié de sorte que la limite de réduction des paiements de solvabilité des régimes de retraite des sociétés d'État ne corresponde plus à 15 % de leurs actifs, mais bien à 15 % de leurs passifs. On s'attend à ce que les paiements spéciaux reprennent à la fin de la période d'allègement. Reportez-vous à la page 30 pour en savoir plus.

Allègement (en millions de dollars)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allègement de solvabilité en vertu de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i>	433	898	1 179	–	–	–	–
Allègement en vertu du <i>Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes</i>		–	–	1 269	1 360	1 254	1 352

L'allègement de la capitalisation du déficit présente d'autres risques potentiels pour le Régime et ses participants. La valeur des actifs du Régime est inférieure à celle à laquelle on pourrait s'attendre si Postes Canada avait les liquidités nécessaires pour effectuer les paiements spéciaux. Il y a donc un risque d'érosion en ce qui concerne les évaluations sur le plan de la solvabilité et sur le plan de la continuité au cours de la période d'allègement. L'incidence sera fonction de facteurs tels que les rendements des placements et les taux d'intérêt. Le Régime peut, à l'heure actuelle, verser toutes les prestations aux participants à mesure qu'elles deviennent payables, et cela ne devrait pas changer au cours de la période d'allègement. Cependant, Postes Canada doit trouver des solutions à long terme pour faire en sorte que le Régime demeure viable et abordable pour les participants et pour la Société.

Postes Canada et les participants au Régime continuent à verser les cotisations régulières (pour service courant) pendant l'allègement de la capitalisation du déficit.

L'allègement ne s'applique qu'aux paiements spéciaux pour la capitalisation du déficit. Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de combler tout déficit du Régime et de s'assurer que le Régime est viable.

Pendant l'allègement temporaire, Postes Canada, à titre d'administratrice du Régime, continue à déposer des évaluations actuarielles annuelles auprès des organismes de réglementation pour surveiller l'état du Régime. Cet état est communiqué à tous les participants au Régime au moins une fois par année.

Sans aucun allègement de la capitalisation, les paiements spéciaux de Postes Canada nécessaires pour capitaliser le déficit se seraient élevés à 1 386 millions de dollars en 2017 (dont 34 millions de dollars versés en paiements complémentaires). Cela aurait porté le montant total des cotisations de Postes Canada à 1 648 millions de dollars en 2017, soit 64 % des salaires donnant droit à pension.

Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation

Le BSIF exige qu'une évaluation actuarielle soit effectuée sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Avant 2010, les évaluations actuarielles obligatoires de la capitalisation devaient être déposées tous les trois ans, à moins que les régimes n'affichent un déficit sur le plan de la solvabilité. Cependant, les répondants des régimes pouvaient, s'ils le souhaitaient, décider de les déposer à un intervalle moindre. Depuis 2010, les évaluations actuarielles de la capitalisation doivent être déposées chaque année, à moins que la situation de capitalisation ne dépasse 120 %. Postes Canada déposera l'évaluation actuarielle de la capitalisation du Régime pour 2017 d'ici juin 2018.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Estimation		Évaluations actuarielles de la capitalisation déposées ¹								
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2007	2006
Sur le plan de la continuité (en supposant que le Régime reste en place)											
Valeur du marché de l'actif	25 045 \$	23 166 \$	21 987 \$	20 932 \$	19 262 \$	16 775 \$	15 431 \$	15 376 \$	13 576 \$	14 666 \$	14 430 \$
Ajustement de lissage de l'actif	(1 322)	(1 124)	(1 541)	(1 832)	(1 527)	(352)	716	488	1 357	(266)	(1 340)
Valeur lissée de l'actif	23 723	22 042	20 446	19 100	17 735	16 423	16 147	15 864	14 933	14 400	13 090
Objectif de capitalisation	20 790	20 253	19 200	18 600	18 031	16 342	16 551	16 039	14 365	13 143	12 097
Excédent (déficit)	2 933 \$	1 789 \$	1 246 \$	500 \$	(296) \$	81 \$	(404) \$	(175) \$	568 \$	1 257 \$	993 \$
Ratio de capitalisation	114,1 %	108,8 %	106,5 %	102,7 %	98,4 %	100,5 %	97,6 %	98,9 %	104,0 %	109,6 %	108,2 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la continuité											
Taux d'actualisation	5,50 %	5,50 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	6,20 %	6,00 %	6,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux de rendement réel (net de l'inflation)	3,50 %	3,50 %	3,55 %	3,55 %	3,55 %	3,55 %	3,30 %	3,30 %	3,70 %	3,50 %	3,50 %
Sur le plan de la solvabilité (en supposant que le Régime prenne fin à la date de l'évaluation)											
Valeur du marché de l'actif (net des frais de résiliation)	25 005 \$	23 146 \$	21 967 \$	20 912 \$	19 250 \$	16 763 \$	15 419 \$	15 364 \$	13 573 \$	14 664 \$	14 428 \$
Obligations sur le plan de la solvabilité	30 814	29 663	28 038	27 790	24 266	23 279	22 014	19 056	16 777	14 215	14 145
Sur le plan de la solvabilité – Valeur du marché											
Excédent (déficit)	(5 809) \$	(6 517) \$	(6 071) \$	(6 878) \$	(5 016) \$	(6 516) \$	(6 595) \$	(3 692) \$	(3 204) \$	449 \$	283 \$
Ratio de solvabilité	81,1 %	78,0 %	78,3 %	75,3 %	79,3 %	72,0 %	70,0 %	80,6 %	80,9 %	103,2 %	102,0 %
Sur le plan de la solvabilité – Capitalisation requise											
Excédent (déficit)	(6 417) \$	(6 760) \$	(6 269) \$	(6 801) \$	(6 345) \$	(5 890) \$	(4 689) \$	(3 204) \$	(1 847) \$	449 \$	283 \$
Ratio de solvabilité	79,2 %	77,2 %	77,6 %	75,5 %	73,9 %	74,7 %	78,7 %	83,2 %	89,0 %	103,2 %	102,0 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la solvabilité											
Taux d'actualisation (taux de rendement réel, net de l'inflation)											
Pour les valeurs de transfert											
Taux pour les 10 premières années	1,40 %	1,10 %	1,30 %	1,30 %	1,70 %	1,10 %	1,30 %	1,70 %	2,10 %	2,50 %	2,25 %
Taux après 10 ans	1,60 %	1,30 %	1,80 %	1,60 %	2,30 %	1,30 %	1,60 %	2,30 %	2,70 %	2,50 %	2,25 %
Pour les rentes viagères	0,90 %	1,10 %	1,20 %	1,10 %	1,80 %	1,50 %	1,60 %	2,20 %	2,70 %	3,00 %	2,50 %

1. Une évaluation actuarielle de la capitalisation pour 2008 n'était pas requise par le BSIF.

Questions et réponses sur l'évaluation actuarielle – Volet à PD

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle et qu'est-ce qu'elle permet de déterminer?

Une évaluation actuarielle est en quelque sorte le bilan de la situation financière à long terme d'un régime de retraite à une date précise. Les services d'un actuaire indépendant sont retenus par le Conseil d'administration de Postes Canada pour effectuer une évaluation actuarielle. L'évaluation compare les actifs du régime aux obligations au titre des prestations de retraite pour déterminer s'il y a un excédent ou un déficit de fonds pour couvrir la valeur des prestations de retraite accumulées.

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent le coût des prestations de retraite futures, en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension des participants au Régime à la date de l'évaluation. Pour calculer ces obligations, l'actuaire avance des hypothèses au sujet de l'avenir, telles que l'inflation prévue, les taux de rendement sur les actifs investis, les augmentations salariales, l'âge de retraite, l'espérance de vie et plusieurs autres facteurs.

Le BSIF exige qu'on effectue une évaluation actuarielle sur le plan de la continuité et sur le plan de la solvabilité. Ces évaluations examinent la stabilité du régime de retraite dans des conditions hypothétiques, afin de protéger les intérêts des participants au régime.

Qu'arrive-t-il s'il y a des déficits?

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la solvabilité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations sur le plan de la solvabilité), le répondant du régime est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, en fonction du déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé, sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Le répondant peut demander l'autorisation de recourir à des mesures d'allègement de solvabilité, si de telles mesures sont disponibles.

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la continuité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations au titre des prestations sur le plan de la continuité), le répondant est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans.

Pour une année donnée, les répondants de régimes de retraite sont tenus de verser les fonds nécessaires pour combler le montant du coût des prestations pour service courant qui n'est pas couvert par les cotisations des employés. S'il y a des déficits, les répondants doivent également verser des paiements spéciaux afin de réduire ces déficits, comme il est décrit ci-dessus, à moins qu'on n'ait recours à des mesures d'allègement de solvabilité.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la continuité?

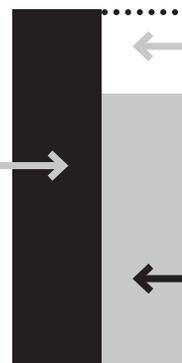
L'évaluation sur le plan de la continuité suppose qu'un régime de retraite continue ses opérations et a une viabilité à plus long terme. Elle détermine si le régime possède assez d'actifs pour payer les prestations de retraite qui devront être versées pour le service accumulé jusqu'à présent. Elle détermine aussi le montant des cotisations requises qui doivent être versées par les participants et par le répondant du régime pour couvrir le **coût des prestations pour service courant**.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la solvabilité?

L'évaluation sur le plan de la solvabilité suppose qu'un régime de retraite cesse ses opérations à la date de l'évaluation. Ce test permet aux autorités réglementaires des régimes de retraite de vérifier que, dans une telle situation improbable, les participants au régime recevront le plein montant qui leur est dû à la date de l'évaluation. Cette évaluation est donc faite à court terme et son résultat dépend grandement du niveau des taux d'intérêt du marché au moment de l'évaluation. L'évaluation sur le plan de la solvabilité est effectuée en fonction de la valeur du marché. Elle évalue la valeur de l'actif du régime à la date de l'évaluation et est utilisée dans le cas d'une liquidation du régime. Elle est également effectuée en fonction de la capitalisation, en se servant d'une méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans. Cette méthode atténue les effets de la volatilité du marché à court terme et est utilisée aux fins de capitalisation.

Obligations au titre des prestations de retraite

Montants estimés requis pour verser les prestations de retraite à l'avenir.



Déficit

Lorsque l'actif du régime est inférieur aux obligations de prestations de retraite.

Actif

- cotisations des participants;
- cotisations de Postes Canada;
- revenus de placements.

En quoi consistent les mesures d'allègement de la capitalisation du déficit?

Depuis 2011, tous les régimes de retraite à prestations déficitaires assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* peuvent bénéficier de mesures d'allègement de solvabilité, y compris ceux des sociétés d'État telles que Postes Canada, s'ils ont obtenu l'approbation du ministre des Finances et de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement. Ces mesures aident les répondants de régimes à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant l'incidence de la conjoncture économique à court terme.

Les mesures d'allègement de la capitalisation du déficit n'atténuent ou n'annulent pas l'obligation de Postes Canada d'assurer la capitalisation intégrale du Régime, et la Société demeure responsable de la capitalisation de tout déficit.

Glossaire

Actif : Élément ayant une valeur monétaire, comme des espèces, des actions, des obligations et des biens immobiliers.

Actifs non traditionnels : Avoirs considérés comme des éléments d'actif non traditionnels, comme l'infrastructure ou les biens immobiliers. Les actifs non traditionnels sont moins liquides que les placements traditionnels et conviennent mieux à des horizons de placement à plus long terme. Ils offrent aussi une protection contre l'inflation pour les régimes de retraite indexés.

Actions : Actions ordinaires ou privilégiées représentant un droit de participation à une société et le droit de recevoir des dividendes découlant des bénéfices. Les actions de sociétés à capital fermé sont des actions qui ne sont pas cotées en bourse.

Actuaire : Professionnel chargé de calculer les obligations des régimes de retraite et le coût des prestations de retraite. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, tous les rapports actuariels doivent être préparés par un Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) : Différence entre le rendement réel et l'hypothèse actuarielle pour le rendement des actifs du Régime qui est ensuite amortie sur une période de cinq ans. Le lissage est une méthode d'évaluation couramment utilisée par les régimes de retraite aux fins des évaluations sur le plan de la continuité. Il équilibre les hauts (gains) et les bas (pertes) du rendement des placements. Cette méthode permet de stabiliser les résultats afin d'éviter d'importants changements aux cotisations (à la hausse ou à la baisse) d'une année à l'autre, tant pour les employés que pour l'employeur. Elle est similaire aux paiements prévus dans un budget pour les factures de services publics.

Capitalisation boursière : Valeur marchande totale de toutes les actions en circulation d'une société.

Coût des prestations pour service courant : Obligation relative au régime de retraite devant être créée au cours de la prochaine année, parce qu'une autre année de service crédité est ajoutée pour les employés actuels qui cotisent au régime.

Couverture : Réduction du risque d'un placement au moyen d'un placement de compensation.

Durée des obligations : Mesure approximative de la sensibilité d'un portefeuille d'obligations (ou d'un passif) aux variations de taux d'intérêt, exprimée en années. Il s'agit d'une moyenne pondérée de la durée de chaque coupon et paiement principal.

Fonds axé sur une date d'échéance : Fonds dont la combinaison d'éléments d'actif a été choisie en fonction d'une période précise, comme un fonds axé sur une date de retraite. Un fonds axé sur une date d'échéance passe graduellement à une combinaison d'éléments d'actif de plus en plus prudents à mesure que l'échéance du fonds approche.

Frais de gestion d'un fonds : Frais facturés pour la gestion d'un portefeuille de placements et pour les frais généraux d'administration.

Gestionnaire du fonds : Professionnel qui est responsable de prendre des décisions de placement et de mener des activités de placement afin d'atteindre des objectifs précis au profit des investisseurs.

Hypothèses actuarielles : Facteurs utilisés par un actuaire pour prévoir des événements futurs incertains ayant une incidence sur le coût des prestations de retraite. Il s'agit par exemple de l'estimation des intérêts et des revenus de placement, de l'inflation, des taux de mortalité et des tendances de retraite.

Indice de référence : Point de référence utilisé comme base pour l'évaluation ou la comparaison. Un indice peut être utilisé comme indice de référence pour mesurer ou comparer le rendement d'un groupe semblable d'actifs.

Inflation : Il y a inflation lorsque le pouvoir d'achat diminue face à l'augmentation des prix des biens de consommation et des services.

Lissage : Voir Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage).

Obligation : Titre de créance émis par une société ou une collectivité publique, par lequel cette dernière promet au détenteur le remboursement du principal et d'un intérêt stipulé, dans un délai fixe. Effectuer un placement en obligations s'apparente à prêter de l'argent à une administration publique ou à un organisme.

Obligations ou passif au titre des prestations de retraite : Valeur actuarielle des prestations de retraite pour le service complété jusqu'à une date déterminée, calculée à partir d'hypothèses actuarielles.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits dans un pays au cours d'une année donnée. Le PIB équivaut au résultat total de l'investissement des consommateurs et des dépenses gouvernementales, auquel s'ajoute le montant de la valeur des exportations moins la valeur des importations.

Ratio de solvabilité moyen : Méthode servant à mesurer la solvabilité avec la moyenne des résultats sur trois ans. Cette méthode atténue les effets de la volatilité du marché à court terme et est utilisée aux fins de capitalisation.

Régime d'accumulation du capital : Instrument de placement ou d'épargne donnant droit à une aide fiscale et permettant aux participants de prendre des décisions d'investissement parmi les options offertes par l'instrument.

Rendement : Intérêt (rajusté en fonction de l'amortissement des escomptes ou des primes) ou revenus de dividendes liés au coût d'un placement dans des obligations ou des actions.

Taux d'actualisation : Taux d'intérêt à long terme utilisés pour calculer les obligations du régime de retraite.

Taux de rendement : Profit ou perte provenant d'un placement, sur une période donnée, normalement exprimé en pourcentage du placement initial. Le rendement réel est celui qui a été rajusté en fonction de l'inflation. Le rendement net est celui qui a été rajusté en fonction des dépenses.

Titres à revenu fixe : Une catégorie d'actif qui fournit des rendements sous forme de paiements d'intérêts réguliers et qui sont généralement considérés comme moins volatils que les actions.

Trajectoire : Répartition graduelle, étape par étape, d'actifs effectuée en fonction de cibles prédéterminées selon la situation de capitalisation. Cette approche est conçue pour remplacer graduellement certains éléments d'actif dont la pondération en actions est importante par des titres à revenu fixe à long terme à l'abri des pertes. Le mouvement d'une répartition d'éléments d'actif à une autre est activé par un vecteur – la situation de capitalisation du Régime – jusqu'à l'obtention de la répartition d'actif désirée.

Valeur de transfert : Valeur estimée des futures prestations de retraite exprimée en dollars courants. Il s'agit d'un calcul basé sur des hypothèses actuarielles et les taux du marché, qui pourraient fluctuer avec le temps.

Ce rapport, les états financiers audités et d'autres renseignements à propos du Régime peuvent être consultés sur le site retraitescp.com.

Avez-vous des suggestions pour le présent rapport ou d'autres publications portant sur la pension? Envoyez-nous un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Renseignements

Participants au volet à PD

Service des pensions de Postes Canada

Questions concernant le Régime



1 877 480-9220
1 866 370-2725 (TTY)
613 683-5908 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)



Du lundi au vendredi
De 8 h à 18 h (heure de l'Est)



retraitescp.com



CENTRE DU RÉGIME DE RETRAITE
CP 2073
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

Fiducie RBC Services aux investisseurs

Questions concernant le versement des prestations de retraite



1 800 876-4498



Du lundi au vendredi
De 8 h à 20 h (heure de l'Est)



SERVICE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS
1 PLACE VILLE-MARIE
5E ÉTAGE AILE EST
MONTRÉAL QC H3B 1Z3

Participants au volet à CD

Postes Canada – AccèsRH

Questions sur l'admissibilité, les cotisations, etc.



1 877 807-9090



Du lundi au vendredi
De 8 h à 18 h (heure de l'Est)



retraitescp.com

Centre de soutien à la clientèle de la Sun Life

Questions sur vos placements et votre rendement



1 866 733-8612



Du lundi au vendredi
De 8 h à 20 h (heure de l'Est)



masunlife.ca